



palmarés  
de l'architecture  
2015 CALVADOS



Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux et fier de vous présenter la publication du deuxième palmarès de l'architecture du Calvados.

Dans la continuité de notre première édition, nous souhaitons distinguer à la fois les maîtres d'ouvrage publics et privés, ainsi que les maîtres d'œuvre dont la réalisation contribue de façon significative à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation des richesses de notre département. La réussite architecturale est le fruit de la collaboration d'un maître d'ouvrage et d'un maître d'œuvre, chacun permettant à l'autre d'exercer sa compétence avec rigueur et talent.

Nous sommes heureux de l'intérêt qu'a suscité ce deuxième palmarès.

Les 104 candidatures retenues ont été réparties dans huit catégories :

- logement collectif,
- logement individuel neuf,
- logement individuel réhabilité ou extension,
- bâtiment de santé et d'hébergement spécialisé,
- bâtiment administratif et de services publics,
- bâtiment de loisirs et de culture,
- bâtiment d'activité,
- bâtiment dédié à l'enfance et à l'enseignement.

Un jury composé d'élus et de professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, de représentants des services de l'Etat, d'un entrepreneur, d'un artiste et d'un enseignant, a sélectionné lauréats et mentionnés à l'issue d'une journée riche en débats et en échanges.

>3

Un « prix spécial du jury » a été attribué à la ville de Colombelles pour la qualité d'ensemble des projets réalisés sur son territoire.

Un « prix du public » par l'intermédiaire d'un vote sur internet, qui a suscité 3 436 votes, a permis au grand public de s'exprimer lui aussi dans le cadre des huit catégories sur son environnement quotidien.

Enfin, un « prix du jeune public » a été organisé cette année avec 13 classes du département, grâce au soutien de Canopé et des enseignants. Les enfants de ces classes ont remis un prix dans la catégorie logement individuel neuf et dans la catégorie logement individuel réhabilité ou extension.

A l'occasion de ce palmarès, vous pourrez apprécier dans cette publication la grande qualité de la production architecturale, ce qui atteste de la vitalité et de la créativité des professionnels de nos territoires. Souhaitons que ce document soit largement diffusé afin de sensibiliser un public encore plus nombreux et que ces projets prennent valeur d'exemple.

En tant que président du C.A.U.E. du Calvados, mes félicitations s'adressent à l'équipe du C.A.U.E. qui a œuvré avec passion et enthousiasme. Elles s'adressent aussi à l'ensemble des membres du jury qui a accepté de s'investir dans cette tâche redoutable qui consiste à choisir et donc à décevoir.

Elles s'adressent enfin à l'ensemble des candidats, lauréats, mentionnés ou non, qui ont pris le risque d'une candidature à ce deuxième palmarès départemental et qui, tous, ont démontré leur ambition de construire dans notre département un cadre de vie harmonieux.

**Hubert COURSEAUX**

*Président du C.A.U.E. du Calvados  
1<sup>er</sup> vice-président du Conseil Départemental  
Président de la commission de développement et de solidarité des territoires  
Président de «Blangy Pont-L'Évêque Intercom»  
Maire de Bonneville-la-Louvet*

# > SOMMAIRE

>ÉDITO

>LOGEMENT COLLECTIF

- >MENTION SPÉCIALE DU JURY
- >MENTION SPÉCIALE DU JURY > PRIX DU PUBLIC
- > MENTION SPÉCIALE DU JURY
- >MENTION PARTICULIÈRE DU JURY AU REGARD DE LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

>LOGEMENT INDIVIDUEL NEUF

>LAURÉAT

- >MENTION SPÉCIALE DU JURY
- >MENTION SPÉCIALE DU JURY
- >PRIX DU PUBLIC
- >PRIX DU JEUNE PUBLIC

> LOGEMENT INDIVIDUEL RÉHABILITÉ OU EXTENSION

>LAURÉAT

- >MENTION SPÉCIALE DU JURY
- >MENTION SPÉCIALE DU JURY
- >PRIX DU PUBLIC
- >PRIX DU JEUNE PUBLIC

>BÂTIMENT DE SANTÉ ET D'HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ

- >PRIX DU PUBLIC

>BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET DE SERVICES PUBLICS

- >MENTION SPÉCIALE DU JURY
- >MENTION SPÉCIALE DU JURY
- >PRIX DU PUBLIC

>BÂTIMENT DE LOISIRS ET DE CULTURE

>LAURÉAT

- >MENTION SPÉCIALE DU JURY
- >PRIX DU PUBLIC

>BÂTIMENT D'ACTIVITÉ

>LAURÉAT > PRIX DU PUBLIC

- >MENTION SPÉCIALE DU JURY
- >MENTION SPÉCIALE DU JURY
- >MENTION SPÉCIALE DU JURY

>BÂTIMENT DÉDIÉ À L'ENFANCE ET À L'ENSEIGNEMENT

>LAURÉAT

- >MENTION SPÉCIALE DU JURY
- >PRIX DU PUBLIC

>PRIX SPÉCIAL DU JURY

>JURY

>RÈGLEMENT

3

- 6 Logements collectifs, Libéra, à Colombelles
- 7 Logements, L'Embellie, en zone ANRU, à Caen
- 8 Logements collectifs et commerces, les Foyers Normands, à Colombelles
- 9 Habitat groupé participatif, les Z'écobâtisseurs, à Louvigny

**14 Maison Philippe-Stags House, à Cagny**

- 16 Maison en bois, à Gonneville-sur-Mer
- 17 Maison individuelle, à Luc-sur-Mer
- 18 Maison individuelle, à Eraines
- 19 Maison individuelle, à Le Faulq

**24 Transformation d'un garage en maison individuelle, à Caen**

- 26 Extension et rénovation d'une maison, à Bayeux
- 27 Extension d'une maison, à Manvieux
- 28 Extension d'une maison individuelle, à Falaise
- 29 Extension d'une maison, à Saint-Gatien-des-Bois

**34 Pension de famille Guynemer, à Caen**

- 36 Station d'eau potable, à Roullours
- 37 Réhabilitation d'un bâtiment PEOF et du foyer de jeunes travailleurs, à Hérouville-Saint-Clair
- 38 Réhabilitation des façades de la CPAM, à Caen

**42 Médiathèque Jean Marot, à Mathieu**

- 44 Salle de compétition plurisport, à Colombelles
- 45 Overlord Museum, à Colleville-sur-Mer

**52 Village artisanal et pôle médical d'Hérouville, à Hérouville-Saint-Clair**

- 54 Hôtel d'Entreprise, à Hérouville-Saint-Clair
- 55 Réhabilitation d'un ancien garage en pôle d'architecture et de paysage, à Bayeux
- 56 Usine OTC des laboratoires Gilbert, à Hérouville-Saint-Clair

**60 Groupe scolaire, extension de l'école maternelle, à Saint-Désir**

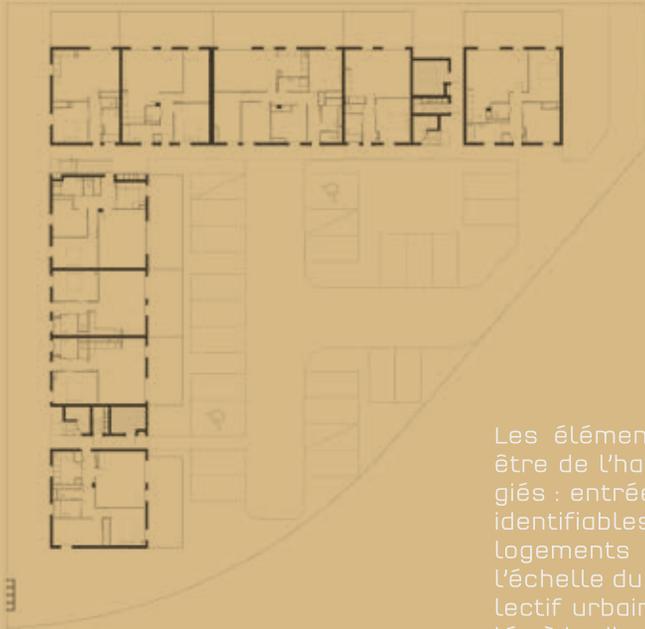
- 62 Transformation du lycée de la Côte Fleurie et construction d'un restaurant scolaire, à Honfleur
- 63 École maternelle, à Vassy

**68 Pour la ville de Colombelles**

70

71

# > LOGEMENT COLLECTIF



opération Logements collectifs, Libéra  
lieu Colombelles  
maître d'ouvrage Les Foyers Normands  
maître d'œuvre Atelier PO4PO  
surface 2 400 m<sup>2</sup>

Les éléments qui caractérisent le bien-être de l'habitat individuel ont été privilégiés : entrées personnalisées, logements identifiables, terrasses individuelles, logements traversants... En conservant l'échelle du projet à la dimension d'un collectif urbain, les volumes ont été travaillés à la dimension et selon la forme d'une maison de notre inconscient collectif.



## > MENTION SPÉCIALE

>6



Une harmonie de couleurs et de matériaux redécompose le bâti, pour mieux l'individualiser et donner ce sentiment d'appropriation.

### LE JURY A AIMÉ

- > l'exemplarité urbaine et le travail d'articulation
- > l'ambiance générale que cette réalisation dégage, elle donne envie d'y vivre
- > l'aspect ludique





# > PRIX DU PUBLIC > MENTION SPECIALE

opération Logements, L'Embellie, en zone ANRU  
lieu Caen  
maître d'ouvrage Foncière Logement  
maître d'œuvre Plages Arrière Architectes  
surface 3 060 m<sup>2</sup>

La distribution des logements se développe en zigzag et traverse les grands patios collectifs pour assurer à tous les logements une multiple orientation, un éclairage et une ventilation naturelle confortables.

L'imbrication de typologies différentes a permis de créer



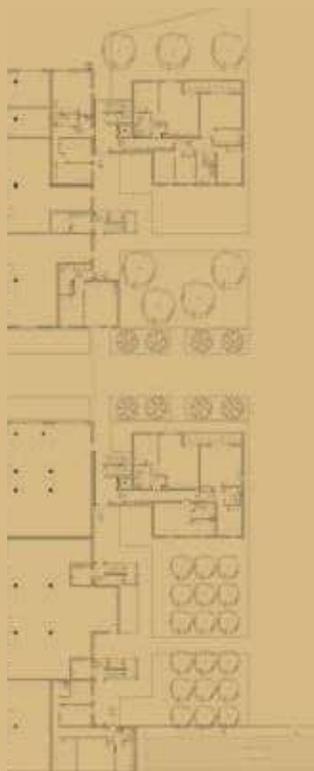
des logements traversants et lumineux. La cour centrale est traitée comme un espace public, lieu d'échange et de jeux pour les enfants. Des dispositifs passifs permettent de limiter les consommations énergétiques. Le bâtiment atteint le niveau THPE.

## LE JURY A AIMÉ

- > l'inscription par rapport à la rue
- > la volumétrie, la diversité des logements et le rapport avec l'extérieur
- > la recherche autour du bioclimatisme
- > l'utilisation de bois local



# > LOGEMENT COLLECTIF



opération Logements collectifs et commerces,  
Les Foyers Normands

Lieu Colombelles

maître d'ouvrage Les Foyers Normands

maître d'œuvre Billard Durand & Associés Architectes

surface 3 300 m<sup>2</sup>

L'opération s'inscrit dans un vaste projet de renouvellement urbain. Le corps principal des deux constructions confère au projet un caractère très urbain, notamment grâce aux commerces implantés à rez-de-chaussée. Les volumes bas et hauts, alternés à l'image d'un clavier de piano, sont rythmés et contrastés par l'écriture architecturale. Les bâtiments affichent



## > MENTION SPÉCIALE

>8



une animation colorée, de par leurs parois blanches, les lasures colorées et les émergences grises et mates, qui se succèdent ou s'enchevêtrent.

### LE JURY A AIMÉ

- > le caractère urbain très marqué
- > le centre ville complètement repensé
- > le travail d'articulation, les transitions entre les volumes
- > la qualité et la richesse des espaces





## > MENTION PARTICULIÈRE DU JURY AU REGARD DE LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

opération Habitat groupé participatif,  
Les Z'écobâtitseurs

lieu Louvigny

maître d'ouvrage SCCC Les Z'écobâtitseurs

maître d'œuvre KVA / Nicolas Knapp & François  
Versavel Architectes

surface 1 268 m<sup>2</sup>

L'objectif des familles était de concevoir un projet collectif dans une démarche d'économie solidaire. Il se caractérise par l'homogénéité des volumes, des matériaux et une individualisation de chaque logement.

La volonté de réduire l'empreinte environnementale

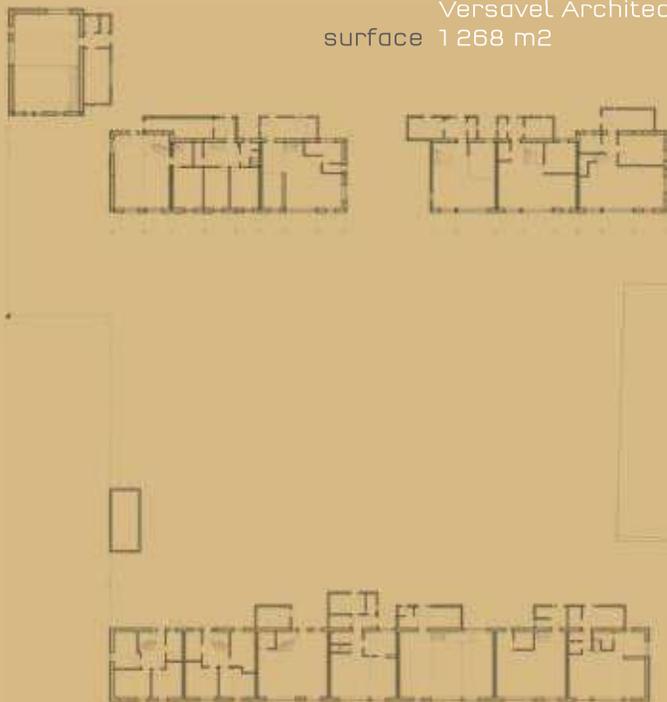
>9



s'est traduite par le choix d'un site favorisant les déplacements doux ou collectifs, une architecture bioclimatique, une isolation renforcée des parois extérieures, des matériaux bio-sourcés et le recours aux énergies renouvelables.

### LE JURY A AIMÉ

- > la démarche architecturale
- > le rendu maîtrisé et équilibré
- > la performance énergétique, la gestion de l'inertie
- > la démarche environnementale



# > LOGEMENT COLLECTIF

opération Restructuration de la  
résidence étudiante  
Les Peupliers  
lieu Caen  
maître d'ouvrage Rectorat de l'Académie de  
Caen  
maître d'œuvre Agence d'Architecture Baetz &  
Chardin  
surface 2 820 m<sup>2</sup>

opération Logements collectifs  
et maisons de ville  
lieu Colombelles  
maître d'ouvrage Calvados Habitat  
maître d'œuvre Atelier 2G Architectes  
surface 1 933 m<sup>2</sup>

opération Complexe immobilier  
et commercial, Îlot A1  
lieu Hérouville-Saint-Clair  
maître d'ouvrage Bouygues Immobilier  
maître d'œuvre Billard Durand & Associés  
Architectes  
surface 11 620 m<sup>2</sup>



Le projet de restructuration et d'extension apporte une animation de la façade qui rompt avec la rigueur géométrique du monolithe existant. Des chambres ont pris place dans les anciens séchoirs, offrant ainsi des excroissances en façades. Leur texture froissée contraste avec l'enduit blanc lisse de la construction existante. L'objectif principal était d'offrir le confort maximum aux cellules de logement. Le dessin du mobilier était important dans la conception spatiale. Le bureau revisite les lignes proposées par le mobilier existant années 50 et offre un espace de travail confortable. Une variation des couleurs pastel, en résonance avec la peinture des tableaux de fenêtres, apporte une douceur dans la pièce mise en valeur par l'abondance de la lumière naturelle.

Le projet porte sur la création d'une ZAC de logements. Le collectif est organisé autour d'un patio central : couvert par une verrière, il constitue un espace de convivialité baigné de lumière et ponctue agréablement le parcours jusqu'au logement. Ce jardin intérieur est également un espace tampon entre l'extérieur et les logements. Chaque logement bénéficie d'une double orientation. Les pièces de vie profitent de la meilleure orientation et sont prolongées par des balcons. L'immeuble comporte un jardin propre à la résidence et les maisons disposent d'un jardin privatif. Accolées, elles offrent une façade sur rue rythmée par un jeu de volumes. Le projet s'oriente vers une démarche de développement durable et une réelle conception bio-climatique.

La ville d'Hérouville-Saint-Clair développe un ambitieux plan de renouvellement urbain. Les bâtiments s'inscrivent au cœur de ce projet renforçant la mixité urbaine. L'îlot abrite logements, commerces, activités, et se veut à l'image de la nouvelle dynamique souhaitée par la ville : animée, durable, écologique et empreinte d'une forte diversité. L'architecture privilégie des volumes non alignés, de hauteurs variables, sous la forme de plots reposants sur un socle commun. Les matières utilisées, comme la pierre principalement, ainsi que les espaces verts et la végétalisation des terrasses, renforcent cette idée de cadre de vie plus aéré et durable. Les Hérouvillais sont accueillis dans un nouvel univers qui leur ressemble : simple et diversifié.

## >AUTRES CANDIDATURES

opération Logements collectifs, L'Avena  
 lieu Hérouville-Saint-Clair  
 maître d'ouvrage Groupe Bremond  
 maître d'œuvre CBA Architecture  
 surface 2 550 m<sup>2</sup>

opération Logements sociaux  
 en ossature bois  
 lieu Caen  
 maître d'ouvrage SCDI La Caennaise  
 maître d'œuvre La Cellule Verte  
 surface 1 801 m<sup>2</sup>

opération Résidence Cormellia,  
 logements sociaux BBC  
 lieu Caen  
 maître d'ouvrage Caen Habitat  
 maître d'œuvre La Coursive  
 surface 1 550 m<sup>2</sup>



Les architectes ont cherché à désarticuler le volume tout en limitant ses effets et en respectant le cahier des charges architectural. Ce travail s'effectue sur un plan vertical : le projet a été pensé comme la juxtaposition de volumes simples, dont l'identité se lit par les matériaux utilisés : un socle minéral qui se délite au fil de l'ascension, laissant place à l'émergence de volumes complémentaires. Deux volumes jaillissent du socle, s'achevant par des fenêtres urbaines largement dimensionnées et opposées l'une à l'autre. Elles agissent comme des phares, mais offrent par leurs traitements de véritables atouts : telles des loggias surdimensionnées, elles permettent la création de vastes balcons et offrent une vue dégagée.

L'opération se démarque par la forte présence du bois, un tracé urbain pas trop homogène et répond à la collection d'objets hétérogènes du site. La forme du premier plot est contrainte par la direction de la voirie, son pli marque l'entrée du programme. Les circulations verticales, implantées au cœur du bâtiment, distribuent les appartements en angle. Les séjours bénéficient tous d'une double exposition. Les séjours au Sud sont dotés de terrasses en porte-à-faux très généreuses, orientées vers le parc. Les trois halls alignés traversent les bâtiments en leur cœur et relient les circulations verticales. Cet axe offre un cheminement où s'alternent pleins et vides, un fondu enchaîné entre végétal et bâti.

Cette opération de logements s'inscrit dans la politique de renouvellement urbain visant à transformer de manière durable les quartiers les plus en difficulté et à améliorer les conditions de vie des habitants. Pour assurer la qualité de chaque logement, la conception du projet s'est faite d'abord « de l'intérieur ». Fonctionnel et très lumineux, chaque appartement a été pensé dans le détail, selon sa situation, son orientation, sa vue sur le paysage urbain. La plupart des appartements sont traversants. Le traitement des brise-soleil, comme une deuxième peau habitée, propose à chaque logement son « dehors ». Cet immeuble est la première opération de logements de la Ville de Caen labellisée BBC.

# > LOGEMENT COLLECTIF

opération Résidence du Parc,  
Logements sociaux  
lieu Mondeville  
maître d'ouvrage Calvados Habitat  
maître d'œuvre Margerie & Pasquet  
surface 1 438 m<sup>2</sup>

opération Résidence Les Olympiades  
lieu Hérouville-Saint-Clair  
maître d'ouvrage SOTRIM Promotion Immobilière  
maître d'œuvre Margerie & Pasquet  
surface 4 107 m<sup>2</sup>

opération Résidence Le Wagram  
lieu Caen  
maître d'ouvrage SAS SE.DEL.KA.  
maître d'œuvre Bienvenu Architectes SCPA  
surface 11 044 m<sup>2</sup>



La contradiction, entre la volonté de faire bénéficier chaque logement d'un bon ensoleillement et la nécessité de les préserver du bruit généré par la circulation sur le boulevard périphérique, engendre le parti architectural d'un immeuble-tiroir à coursives. Les deux pignons sont aveugles afin d'éviter les vis-à-vis avec les immeubles voisins et les vues depuis les espaces publics. La façade arrière, ouverte sur un grand jardin, est composée de larges baies. La façade avant est plus complexe : de longues coursives reliant les logements aux circulations verticales courent devant une bande alternant terrasses et caves. L'ensemble constitue une épaisseur protectrice préservant l'intimité des logements. Tous les appartements sont traversants.

Le site bénéficie d'une orientation et d'une situation remarquables, avec des vues exceptionnelles et des conditions d'ensoleillement favorables. La déclivité du site et la courbure des cheminements mettent en scène les constructions. Les loggias, l'étage émergeant des duplex et les retraits de façade permettent de creuser, évider ou étirer en douceur les volumes. Le cube quasi parfait des plots est sculpté suivant une logique d'équilibre des masses. Chaque logement possède une grande loggia, espace généreux et couvert, offrant une protection contre le vent et la pluie ou les surchauffes. Les espaces engazonnés sont libérés, dégageant des transparences entre la rue et le parc. Au rez-de-chaussée, des jardins privatifs prolongent les terrasses des logements.

Le projet concerne la réalisation à Caen d'un immeuble de 80 logements et de locaux commerciaux et professionnels, situé Avenue de l'Hippodrome, au contact de la prairie de Caen sur le boulevard Yves Guillou. Le programme s'organise en deux bâtiments. Il présente une architecture contemporaine contrastée de pierres blanches et noires avec effet d'arcades, d'attiques et de loggias. Il correspond à un classement de très haute performance énergétique et intègre des capteurs solaires en couverture. L'assise du projet sur les rives de la prairie de Caen, conforte le caractère urbain du site de l'Isle Saint-Jean et de la reconstruction de la ville.

## >AUTRES CANDIDATURES

opération Réhabilitation  
de l'ancienne école  
en logements communaux  
lieu Villiers-le-Sec  
maître d'ouvrage Commune de Villiers-Le-Sec  
maître d'œuvre SCPA Daligaux Van  
Nieuwenhuysse  
surface 665 m<sup>2</sup>

opération Les Rives de l'Orne :  
logements, commerces,  
bureaux, hôtel, multiplex  
lieu Caen  
maître d'ouvrage SARL Les Rives de l'Orne  
maître d'œuvre Valode & Pistre Architectes  
surface 74 507 m<sup>2</sup>

opération Logements collectifs  
et locaux d'activités  
Résidence Les Lavandières  
lieu Caen  
maître d'ouvrage Caen Habitat  
maître d'œuvre Florence & François  
Jacquemard, architectes  
surface 2 381 m<sup>2</sup>



Le projet concerne la réhabilitation d'une école désaffectée des années 50 en logements communaux. Le rez-de-chaussée du bâtiment a été recomposé en trois logements en supprimant le préau. Accessibles aux personnes à mobilité réduite, ils s'ouvrent largement au Sud. Une bande de terrasses privatives est aménagée le long de la façade Sud, avec l'intégration de brises-soleil en bois. La cour de récréation a été divisée pour offrir aux logements un petit jardin au Sud, dans le prolongement de leurs terrasses.

Cette réhabilitation a permis de combler un vide urbain et d'apporter de la vie au cœur du bourg, au lieu de construire de nouveaux pavillons en périphérie.

Le programme se caractérise par une forte mixité associant commerces, bureaux, équipements de loisirs, hôtel et ensembles résidentiels : un véritable morceau de ville à l'échelle de la cité. Le dessin d'ensemble donne une identité forte au lieu, tout en s'attachant à établir une synergie avec le centre-ville et le paysage fluvial. Le vocabulaire architectural colle au caractère rythmé et dynamique du quartier avec le verre pour matériau de prédilection et une expression résolument contemporaine. Lumière et transparence sont privilégiées sans gêner l'intimité. Les percées visuelles sont amples mais cadrées. La présence de l'eau est cultivée avec élégance et hauteur de vue.

Le bâtiment s'implante en alignement de la rue, avec un retrait et en retour sur le mail, en combinant deux volumes distincts. Un volume plus bas est créé afin d'assurer la transition entre la maison existante et le retour sur le mail. L'articulation entre les deux volumes est assurée par des circulations horizontales et verticales.

Le rez-de-chaussée sur la rue reçoit des commerces, les étages étant destinés aux logements. Cette configuration permet de concevoir des appartements traversants avec des séjours orientés à l'Ouest et d'offrir une lumière naturelle agréable au travers de larges baies. Le balcon est vécu comme un véritable espace extérieur, qui module l'espace de la cuisine et du séjour, par un jeu de portes vitrées coulissantes.



© Jean-Christophe Quinton



© Gabriel Loinger-Beck



>14

# LAURÉAT

© Gabriel Loinger-Beck



© Gabriel Loinger-Beck



© Jean-Christophe Quinton



© Guillaume Ramilien

# > LOGEMENT INDIVIDUEL NEUF

## > Maison Philippe-Stags House



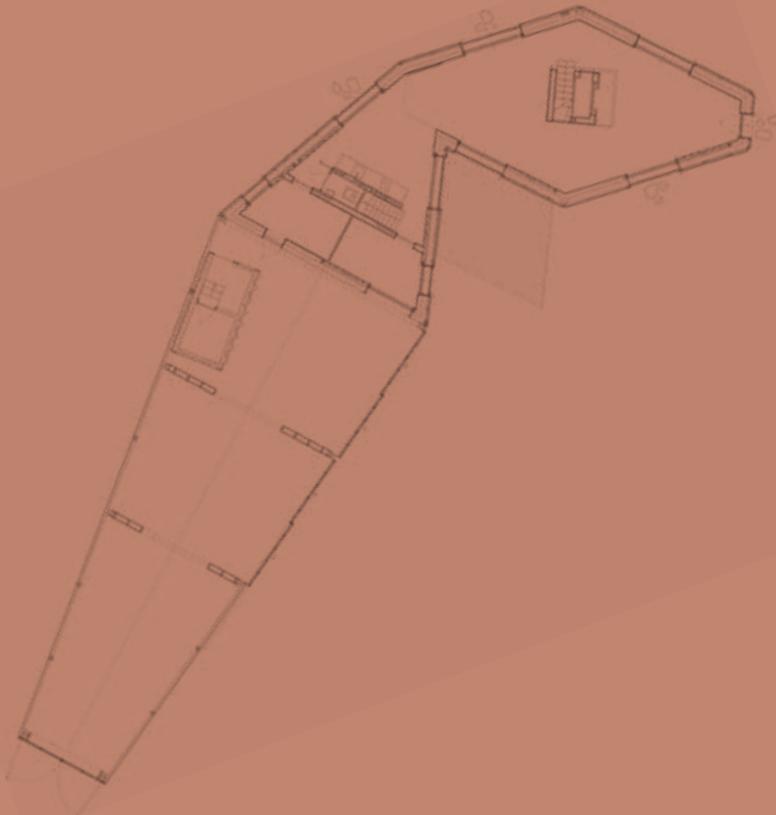
opération Maison Philippe-Stags House  
lieu Cagny  
maître d'ouvrage M. Philippe Alain  
maître d'œuvre Jean-Christophe Quinton Architecte  
surface 200 + 100 m<sup>2</sup>

Au milieu de la plaine de Caen, la résidence et son hangar agricole se plient pour faire face au vent dominant. Cette inflexion crée dans son repli un havre : ce lieu est abrité, ensoleillé et ouvert visuellement sur tout le site. De grands percements rendent la maison complètement traversante et assurent une démultiplication des perceptions de l'environnement depuis chaque pièce.

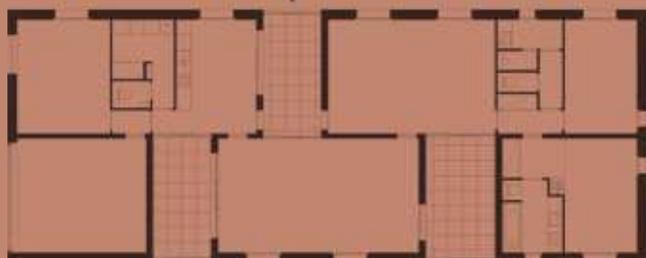
La maison a une structure en béton cellulaire qui assure des performances thermiques exemplaires. Ce «noyau dur» est recouvert d'un bardage de clin d'épicéa qui lui confère sa physionomie agricole. La mise en œuvre des détails de construction est à la fois rudimentaire et précise : les embrasures des ouvertures, très larges, permettent aux menuiseries à galandage d'y disparaître totalement.

### LE JURY A AIMÉ

- >La singularité et la cohérence du projet
- >La réponse à une double nécessité (habitat/bâtiment d'activité)
- >L'harmonie du bâtiment par rapport au contexte
- >La qualité architecturale et le grand soin apporté aux détails
- >L'émotion provoquée par le bâtiment



# > LOGEMENT INDIVIDUEL NEUF



opération Maison en bois  
lieu Gonneville-sur-Mer  
maître d'ouvrage M. Rihaoui  
maître d'œuvre Barrault & Pressacco  
surface 263 m<sup>2</sup>

La maison, positionnée dans la partie haute d'une vaste prairie, bénéficie d'une vue lointaine et dégagée. La typologie de la longère normande est réinventée à travers un décalage formel et constructif. Elle est construite sur la base d'une ossature bois et d'une isolation en béton de chanvre. Les serres donnent aux pièces attenantes des vues et des orientations



>16

## > MENTION SPÉCIALE

supplémentaires. Elles provoquent de nouveaux usages et leur occupation varie en fonction des saisons.

### LE JURY A AIMÉ

- > la réinterprétation de la longère normande
- > l'implantation du bâtiment et les vues sur le paysage
- > les détails très dessinés
- > le projet très épuré



© Clément Guillaume





La volumétrie s'articule en équerre sur un niveau rez-de-chaussée, surmonté d'une volumétrie haute, traitée en bardage bois.

Le bureau, le séjour, et la chambre située à l'étage, bénéficient d'une double exposition par la création de baies d'angle.

## >MENTION SPÉCIALE

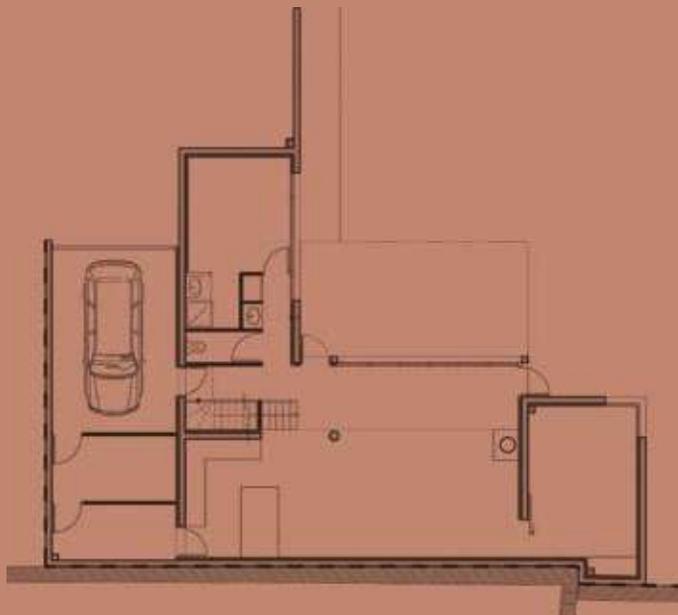
opération Maison individuelle  
 lieu Luc-sur-Mer  
 maître d'ouvrage Lepape-Daniel Nicolas et Karine  
 maître d'œuvre SARL Charpentier Architectes  
 surface 199 m<sup>2</sup>



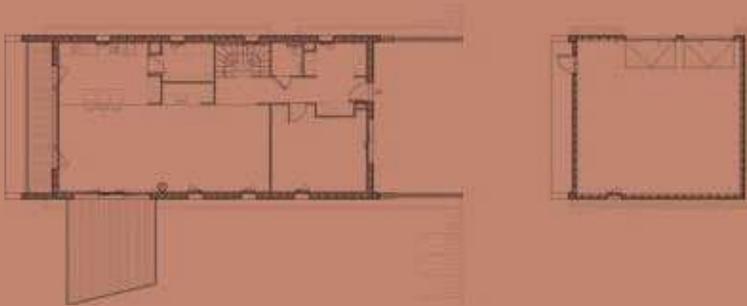
De larges baies vitrées s'ouvrent sur le jardin, permettant de bénéficier d'un ensoleillement optimal et de vues imprenables sur la basilique. Les apports solaires passifs et l'isolation performante permettent à la maison de n'être chauffée que par un poêle à bois.

**LE JURY A AIMÉ**

- >la cohérence globale du projet
- >l'élégance du bâtiment
- >ses proportions et son rapport au contexte



# > LOGEMENT INDIVIDUEL NEUF



opération Maison individuelle  
lieu Eraines  
maître d'ouvrage M. Rainfroy Marc-Olivier  
maître d'œuvre La Courseive  
surface 214 m<sup>2</sup>

L'objectif du projet est de respecter le lieu et de s'y intégrer le plus sincèrement possible.

Le parti pris architectural consiste à puiser dans toutes les forces du site pour trouver la ligne qui dessinera et installera le programme, le plus clairement possible, dans cet environnement singulier.

## > PRIX DU PUBLIC

>18



L'implantation de la maison en haut de la parcelle permet de proposer les meilleurs points de vue sur le paysage. Poser le volume parallèlement à la pente diminue considérablement l'impact visuel de la maison, notamment depuis l'autre versant de la vallée.



© Antoine Cardé





Les limites du terrain sont constituées de haies ou d'arbres de hautes tiges, créant une intimité et protégeant les vues depuis les terrains voisins et la route. L'implantation du bâti est l'aboutissement d'une réflexion sur l'orientation des volumes, les articulations de couverture

# >PRIX DU JEUNE PUBLIC

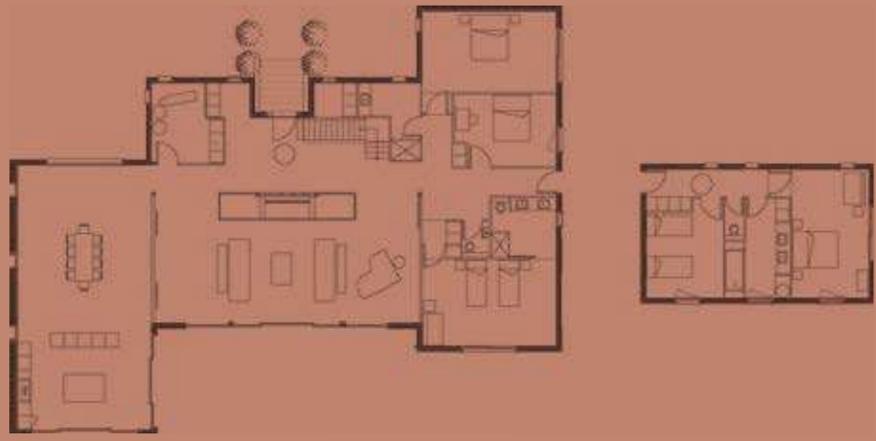
>19

opération Maison individuelle  
lieu Le Faulq  
maître d'ouvrage SCI VALLO  
maître d'œuvre Architectes ITM Associés  
surface 375 m<sup>2</sup>



et les relations avec le paysage environnant. La maison est composée d'un corps de bâtiment central, sur deux niveaux. Il est flanqué de deux corps de bâtiments à rez-de-chaussée. Toute la façade Ouest ouvre sur une terrasse.

- LES ENFANTS ONT AIMÉ**
- >le grand terrain, la terrasse, la végétation et les vues sur le paysage
  - >la modernité, les matériaux et les couleurs
  - >la clarté et l'aménagement intérieur
  - >l'originalité de la forme de la toiture



## > LOGEMENT INDIVIDUEL NEUF

opération Maison individuelle  
lieu Fontaine-Étoupefour  
maître d'ouvrage M. Rogoff Vladimir  
maître d'œuvre Accolade Conseil & Création  
surface 109 m<sup>2</sup>

opération Maison individuelle  
lieu Tracy-sur-Mer  
maître d'ouvrage Monier Anne-Marie et Christian  
maître d'œuvre Cabinet Christian Monier  
surface 141 m<sup>2</sup>



>20

La volonté du maître d'ouvrage était simple : construire une maison « pas comme les autres », où les solutions constructives et le choix des matériaux permettraient une gestion thermique optimisée sur la RT 2005 et une conception architecturale originale en adéquation avec le terrain. Une structure mixte bois / béton s'est rapidement imposée pour la construction, tant pour le budget que pour l'aspect thermique. Des caissons isolés et préfabriqués en atelier, l'auvent, la toiture-terrasse à végétaliser, les volumes simples, le jeu des couleurs et une approche bioclimatique sont venus renforcer le parti pris des architectes.

Située à proximité immédiate de la mer, la maison s'ouvre largement au Sud vers la terrasse et le jardin. Elle se décompose en deux volumes de hauteurs différentes : le volume principal sur deux niveaux avec mezzanine et un volume plus bas abritant le garage, l'atelier et les combles aménageables. Le traitement de l'enveloppe (mélèze et ardoise en partie haute et toiture) confère à la maison un aspect résolument contemporain dans une volumétrie traditionnelle imposée par le PLU. La maison est très ouverte au Sud par de larges baies vitrées. Au Nord, les baies sont de taille plus réduite. Dans les chambres, le choix a été fait d'éviter de trop grandes ouvertures et d'offrir deux orientations à chacune d'elles afin de diversifier les vues tout en préservant leur intimité.

## >AUTRES CANDIDATURES

opération Maison individuelle  
lieu Saint-Come-de-Fresne  
maître d'ouvrage M. Delaunay  
maître d'œuvre EXO | Architectes  
surface 270 m2

opération Maison individuelle  
lieu Dives-sur-Mer  
maître d'ouvrage M. Lebaron  
maître d'œuvre EXO | Architectes  
surface 274 m2

opération Maison BBC  
lieu Lisieux  
maître d'ouvrage M. Chapelle Pierre-Antoine  
maître d'œuvre Lefebvre Pascal, architecte  
surface 235 m2



La diversité des formes permet d'offrir, par leurs associations, des volumes simples et cohérents. Le projet est inséré de manière harmonieuse dans le paysage rural environnant. Une grande surface vitrée au Sud aide à conférer une impression d'ampleur aux espaces intérieurs de la maison et permet de raccorder visuellement ceux-ci au jardin. Le parti pris est d'offrir une alternative à l'habitat traditionnel et archétypal marquant une signature contemporaine intégrant des matériaux actuels et novateurs dans le nouvel habitat et travaillant une orientation architecturale à l'écriture épurée et intégrée dans son environnement.

La maison est composée de volumes rectangulaires simples. Les toitures-terrasses permettent une meilleure intégration du bâtiment dans l'environnement et ne privent pas les bâtiments tiers de leur vue sur la baie de Dives-sur-Mer. Les formes longilignes et horizontales de la maison permettent une intégration optimisée dans l'environnement. Les architectes ont particulièrement soigné la disposition des différentes surfaces vitrées de la maison. En les traversant toutes, le regard est conduit vers la vue exceptionnelle sur la mer. Un travail a également été effectué sur les contrastes de matériaux (béton et bois) et de formes, en associant des fenêtres classiques à des baies d'angles qui modifient les lignes de forces habituelles.

Le terrain offre une vue intéressante sur la ville de Lisieux et plus loin sur les collines du Pays d'Auge. L'organisation de la volumétrie et la répartition des pleins et des vides expriment la hiérarchie des orientations : la maison s'ouvre principalement au Sud et à l'Ouest. Les grands vitrages au Sud sont protégés par un débord de balcon et une casquette brise-soleil. Ces éléments architecturaux dessinent fortement des horizontales qui offrent un contrepoint aux verticales de la végétation environnante. L'efficacité énergétique exigée par le client (Label BBC) imposait une grande compacité de la volumétrie. Le dessin de l'architecture exprime un soulèvement et confère à cette maison un caractère de légèreté, avec une ouverture sur le paysage.

# > LOGEMENT INDIVIDUEL NEUF

opération Maison Double Face  
lieu Douvres-La-Délivrande  
maître d'ouvrage M. Villedieu  
maître d'œuvre L'Archiviolette SARL  
surface 197 m<sup>2</sup>

opération Maison Jeu d'enfant  
lieu Eterville  
maître d'ouvrage M. Vinikka  
maître d'œuvre L'Archiviolette SARL  
surface 154 m<sup>2</sup>

opération Maison individuelle  
lieu Saint-Germain-d'Ectot  
maître d'ouvrage Letourneur Christophe et  
Virginie  
maître d'œuvre SCPA Daligaux Van  
Nieuwenhuysse  
surface 150 m<sup>2</sup>



La maison est composée de deux volumes : l'un, uniquement en rez-de-chaussée, crée une grande façade Sud ; le second, rez-de-chaussée et étage, s'emboîte sur le premier et partage la façade Sud en deux parties.

La première s'ouvre vers l'entrée dans la parcelle, alors que la seconde, plus intime, fait le lien entre l'espace chambre des parents au rez-de-chaussée et le jardin protégé.

On identifie chacun des volumes imbriqués par le changement de matériaux aux couleurs contrastées : zinc anthra et bardage cèdre rouge. Les chambres de l'étage sont également en lien avec l'extérieur grâce à la terrasse accessible depuis l'espace palier. Les grandes ouvertures du Sud permettent à la maison de bénéficier d'un apport solaire maximum. Elle est conçue suivant les principes bioclimatiques et labellisée BBC.

Élodie et Jouni ont trois enfants mais en veulent d'autres. On imagine alors une maison-jeu, en concevant le fonctionnement de la vie de famille comme un assemblage de pièces semblables mais autonomes.

La maison, labellisée B.B.C., s'appuie sur les principes bioclimatiques : sas d'entrée, pièces techniques fermées au Nord et pièces de vies ouvertes au Sud.

L'enveloppe, en ossature bois, est fortement isolée, bardée par un jeu de lames de bois en Douglas. Les principes de structure sont pensés pour optimiser le confort de la maison : les chevrons porteurs permettent une utilisation optimale des espaces et la dalle bois au rez-de-chaussée offre un confort thermique optimum.

Le jardin, situé au Sud-Ouest de la parcelle, profite d'un ensoleillement tout au long de la journée et offre de larges vues sur la campagne environnante. L'habitation est constituée d'un noyau dur traité en maçonnerie. Une ossature bois légère bardée de métal se développe autour de celui-ci. La maison s'organise sur deux niveaux : les pièces de vie et le bureau sont au rez-de-chaussée, tandis que les pièces de nuit se trouvent à l'étage. Des ouvertures généreuses en façades Sud et Ouest permettent de profiter pleinement de l'ensoleillement. Le volume de l'étage vient légèrement en débord en façade Est, offrant une entrée couverte et un passage protégé pour accéder à l'abri voiture.

## >AUTRES CANDIDATURES

opération Maison individuelle  
lieu Bayeux  
maître d'ouvrage —  
maître d'œuvre SCPA Daligaux Van  
Nieuwenhuysen  
surface 168 m<sup>2</sup>

opération Maison Budin  
lieu Honfleur  
maître d'ouvrage M. Budin Hubert  
maître d'œuvre Versavel François, architecte  
surface 120 m<sup>2</sup>



L'habitation s'organise en plan en L sur deux niveaux. Un premier corps de bâtiment sur rue s'adosse au mitoyen. Ce volume haut et étroit est traité en maçonnerie enduite de teinte sombre. La façade Nord, sur rue, est de forme allongée. Elle est ponctuée de quelques percements de type « meurtrière ». La façade Ouest est composée d'un jeu de volumes et de matériaux.

La jonction de ces deux volumes est marquée par une faille vitrée toute hauteur. Cette ouverture marque l'entrée de la maison et offre un ensoleillement très généreux au cœur de l'habitation. Cette verticalité de verre se prolonge par une verrière en toiture terrasse. Cette faille est aussi présente dans l'organisation même de la maison, par une découpe totale du plancher sur cette même largeur.

Conçue sur les principes de l'architecture bioclimatique, la maison présente un seul volume compact et élancé. Elle fait également référence à l'architecture traditionnelle locale, par la forme du toit à deux pans symétriques en ardoise naturelle, la verticalité des menuiseries et la teinte des enduits, qui rappelle celle de la brique locale.

La façade Sud largement percée fait office de capteur solaire direct. Les grandes surfaces vitrées sont protégées par une treille métallique, des stores et des volets coulissants.

L'originalité du projet réside dans le principe d'isolation, réalisée en béton de chanvre projeté sur la charpente en bois non traité, qui offre, avec le dallage du rez-de-chaussée en béton poli, une inertie élevée et un confort hygrothermique.



>24

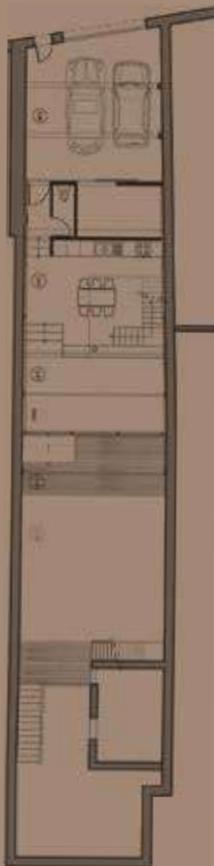


# > LOGEMENT INDIVIDUEL RÉHABILITÉ OU EXTENSION

> Transformation  
d'un garage  
en maison  
individuelle



opération Transformation d'un garage  
en maison individuelle  
Lieu Caen  
maître d'ouvrage M. Charpentier Nicolas  
maître d'œuvre SARL Charpentier Architectes  
surface 130 m<sup>2</sup>



La parcelle est constituée d'un entrepôt à rez-de-chaussée sur rue, s'ouvrant sur un jardin en cœur d'îlot. Le projet consiste à envelopper le hangar existant, par une surélévation épousant les héberges mitoyennes, et une extension s'ouvrant largement au Sud sur le jardin.

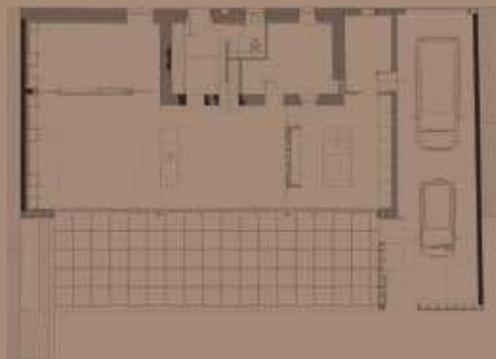
La parcelle étroite et les contraintes d'héberges mitoyennes ont amené les architectes à créer une verrière au Sud, afin de bénéficier d'un ensoleillement maximal et d'apports solaires passifs.

Au rez-de-chaussée, l'espace de vie est animé par la verrière et les différences de niveaux épousant la forte déclivité naturelle du terrain. Afin d'apporter un maximum de lumière naturelle, un patio exposé à l'Ouest vient se lover au cœur de l'habitation.

## LE JURY A AIMÉ

- > l'exemplarité, la cohérence et la démarche du projet
- > le travail de densification et la pertinence de l'implantation sur une parcelle contraignante
- > la richesse de la coupe et la radicalité de la verrière côté jardin

# > LOGEMENT INDIVIDUEL RÉHABILITÉ OU EXTENSION



opération Extension et rénovation d'une maison  
lieu Bayeux  
—  
maître d'ouvrage SCPA Daligaux Van Nieuwenhuysse  
maître d'œuvre  
surface 241 m2

La réglementation imposait de conserver la petite maison existante. Cette contrainte est devenue un atout et un élément fort du projet. L'extension, en ossature bois bardée de tasseaux à claire voie, vient en alignement de la rue et englobe la maison sur trois de ses façades. Le traitement de matériaux différents permet de conserver une échelle de bâti co-

## > MENTION SPÉCIALE



hérente par rapport à la rue. La façade Sud est traitée en opposition par rapport à la façade sur rue : elle s'ouvre généreusement sur le jardin.

### LE JURY A AIMÉ

- > la délicatesse du projet
- > la dichotomie entre le jardin et la rue
- > la qualité du traitement de la rue
- > l'aspect résolument contemporain des matériaux et des formes

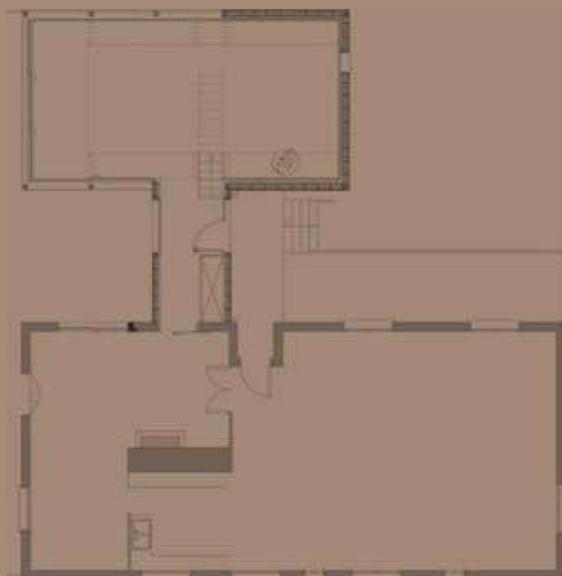




Le parti pris est de retravailler sur l'archétype de la maison traditionnelle en gardant la notion de cabane. Implantée parallèlement à la maison, l'extension permet la création d'un patio central, reliant l'existant et le nouveau bâti. La façade publique, peu ouverte, vient en opposition à

## >MENTION SPÉCIALE

opération Extension d'une maison  
lieu Manvieux  
maître d'ouvrage M. Barret Thierry  
maître d'œuvre SCPA Daligaux Van Nieuwenhuysse  
surface 74 m<sup>2</sup>



La façade Sud-Est, largement vitrée. Cette disposition crée une certaine intimité côté entrée et apporte un maximum d'ensoleillement côté jardin. La terrasse protégée offre un espace extérieur agréable tout au long de l'année.

**LE JURY A AIMÉ**  
>l'écriture architecturale contemporaine  
>le travail de densification de la parcelle  
>le contrepoint créé par l'extension qui souligne un travail qualitatif et valorise la maison existante

# > LOGEMENT INDIVIDUEL RÉHABILITÉ OU EXTENSION



opération Extension d'une maison individuelle  
lieu Falaise  
maître d'ouvrage —  
maître d'œuvre La Coursive  
surface 14 m<sup>2</sup>

L'organisation de la maison ne permettant pas de profiter aisément du jardin et de la terrasse, il fallait créer une connexion entre le niveau de vie historique de l'habitation, à l'étage, et le jardin paysager existant.

Un escalier extérieur a été créé, permettant l'accès direct. Un volume de liaison complète ce lien avec l'extérieur. En fonc-



## > PRIX DU PUBLIC

tion des saisons, très ouvert ou complètement fermé, cet espace suspendu, facilement modulable, devient sas, balcon, loggia, terrasse, salon, ou jardin d'hiver.

Décollée du bâti, l'extension, simple et contemporaine, ne dénature pas l'existant.



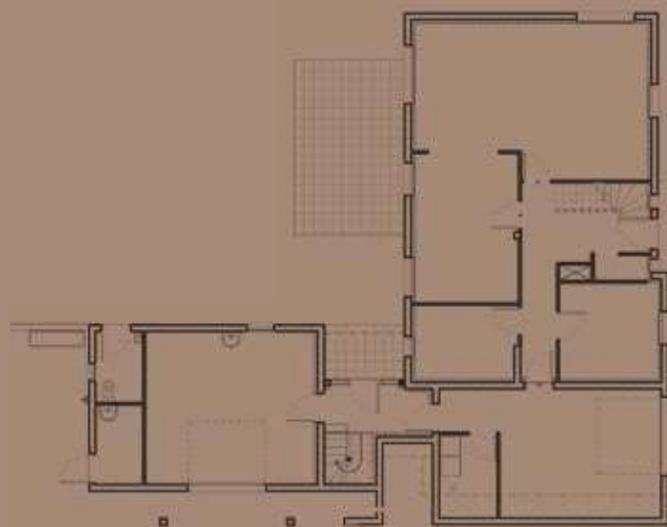


La construction existante est un pavillon en maçonnerie enduite surmontée d'une toiture à deux pentes. L'extension vient à la perpendiculaire de la maison : un volume couvert d'une toiture deux pentes, se distinguant par des verticales plus hautes et offrant de belles surfaces.

## > PRIX DU JEUNE PUBLIC

>29

opération Extension d'une maison  
 lieu Saint-Gatien-des-Bois  
 maître d'ouvrage M. Meurin Christophe  
 maître d'œuvre Atelier d'Architecture Hémon Emmanuel  
 surface 68 m<sup>2</sup>



Dans la continuité de l'existant, le volume est réalisé en maçonnerie enduite au rez-de-chaussée. L'étage est en ossature bois recouverte d'un bardage bois laissé naturel. Un volume plus bas crée la liaison entre l'existant et l'extension.

### LES ENFANTS ONT AIMÉ

- > la modernité de l'extension
- > la volumétrie de la maison et l'harmonie des couleurs
- > le jardin et la piscine
- > l'harmonie entre l'ancien et le moderne

# > LOGEMENT INDIVIDUEL RÉHABILITÉ OU EXTENSION

opération Extension  
d'une maison individuelle  
lieu Caen  
maître d'ouvrage M. Lemieux Pascal  
maître d'œuvre Durand Stéphanie, Architecte  
surface 27 m<sup>2</sup>

opération Extension  
d'une maison d'habitation  
lieu Équemauville  
maître d'ouvrage M. Staszewski  
maître d'œuvre Atelier d'Architecture Hémon  
Emmanuel  
surface 25 m<sup>2</sup>



>30

Ayant fait l'objet de trois extensions d'expressions diverses, cette maison bourgeoise demandait à réapparaître. Le dernier volume ajouté, avec son toit terrasse, restait hors d'échelle. Une surélévation viendrait naturellement se poser sur le volume sur rue et liaisonnerait deux des précédents ajouts. L'extension s'inscrit dans une rupture, par sa forme et par les matériaux, tout en créant une cohérence par son volume plus proportionné et ses couleurs. Le projet consistait à créer une suite parentale sans l'isoler du reste de la maison, or l'escalier central qui desservait l'étage du corps principal avait déjà été modifié pour desservir le palier en demi-niveau d'une des extensions. Le challenge était de recréer un escalier qui pourrait desservir non plus deux paliers, mais trois.

L'objet du projet est un pavillon de type traditionnel implanté en cœur de parcelle, construit en maçonnerie avec façades en enduit et toiture en ardoises. L'extension a été réalisée à l'arrière de la maison, dans l'emprise de l'ancienne terrasse. Ouverte sur le jardin, elle est construite en ossature bois, recouverte d'un bardage bois, venant volontairement en rupture avec la volumétrie et les matériaux du pavillon existant. Ce volume simple, couvert d'une toiture-terrasse, accueille une extension du séjour, anciennement orienté vers la rue. Le volume de l'extension, caché depuis la rue, devient ainsi réservé à la vie privée. Pour le prolonger, une terrasse en bois a été créée en continuité de l'extension.

## >AUTRES CANDIDATURES

opération Surélévation et extension  
d'une habitation  
lieu Asnelles  
maître d'ouvrage M. Larre  
maître d'œuvre EXO | Architectes  
surface 132 m2

opération Rénovation et extension  
d'une maison individuelle  
lieu Caen  
maître d'ouvrage Mme Bellon Florence  
maître d'œuvre L'Archiviolette SARL  
surface 88 m2



Le projet consiste à surélever la maison existante, lui adjoindre une terrasse, déplacer un abri de jardin et démolir un garage existant. La surélévation, surmontée par une toiture à deux pans en ardoises, offre un nouvel espace de vie à l'étage. Les façades sont en bardage bois naturel et en plaques Eternit. Le pan de toiture Nord reçoit deux verrières d'angle et deux fenêtres de toit. Le volume du projet prend forme par le suivi des prospectifs réglementaires, mais les architectes en tirent parti pour poser les fondements de l'ouvrage. Une homogénéité s'est constituée, mêlant les volumes et les matériaux.

Le projet a été fortement contraint par le P.O.S., dans la mesure où la maison, construite dans le fond de la parcelle dans les années 30, ne respectait pas l'alignement des autres maisons de la rue. Une extension a été conçue en lien avec le jardin, permettant à la maison de bénéficier d'un meilleur apport solaire et de redistribuer les pièces. La verrière au Sud-Ouest crée un espace qui coupe la maison des vis-à-vis de la rue et de la maison voisine.

La première maison, revêtue de bois, est maintenant voisine d'une petite nouvelle, enveloppée de zinc. La totalité des couvertures et une partie des éléments de charpente ont été remplacées. Les pièces sombres situées en fond de parcelle sont maintenant éclairées, grâce à plusieurs ouvertures en toitures, orientées à l'Est.

# > LOGEMENT INDIVIDUEL RÉHABILITÉ OU EXTENSION

opération Rénovation et extension d'une  
maison de la reconstruction  
lieu Caen  
maître d'ouvrage Mme Peyro Saint-Paul Laure  
maître d'œuvre SCPA Daligaux Van  
Nieuwenhuysse  
surface 123 m<sup>2</sup>

opération Rénhabilitation d'un corps  
de ferme en habitation  
lieu La Bazoque  
maître d'ouvrage M. Dews Wills  
maître d'œuvre SCPA Daligaux Van  
Nieuwenhuysse  
surface 120 m<sup>2</sup>



>32

Cette maison de la Reconstruction, située face au Château de Caen, nécessitait une réorganisation des espaces intérieurs, un agrandissement et une mise aux normes thermiques. L'extension a été compliquée à mettre en place, compte tenu des règles d'urbanisme en vigueur.

Un parallélépipède en lévitation au-dessus du jardin, se développe au Nord et ressort de la partie existante. Cette boîte, de volumétrie simple, est habillée d'un bardage à tasseaux horizontaux.

Les contraintes liées au site ont finalement révélé un projet structuré et organisé autour d'un bâtiment existant, ayant pour qualité sa simplicité de volume. L'ensemble est cohérent, contemporain sans être ostentatoire. Les clients profitent de la qualité des pièces de vies, des espaces extérieurs et intérieurs.

Le corps de ferme, composé de bâtiments disparates construits à différentes époques, était dans un état de semi abandon. L'objectif de cette réhabilitation était de redonner une cohérence et une identité à l'ensemble, afin d'en faire un pied-à-terre pour un couple d'Anglais.

Deux des bâtiments existants ont été reliés par un nouveau volume de liaison, dans le prolongement et la volumétrie du petit corps de ferme. Cette construction permet de redonner une échelle cohérente à l'ensemble. Les matériaux, utilisés pour la rénovation et les parties neuves, sont choisis et mis en œuvre afin de révéler leur aspect simple et brut.

Deux larges baies à galandage ouvrent la pièce de vie et la cuisine sur le jardin et les champs. L'ensemble est cohérent, équilibré, simple et reposant.

## >AUTRES CANDIDATURES

opération Extension d'une maison  
lieu Martragny  
maître d'ouvrage M. Conraud Fabrice  
maître d'œuvre SCPA Daligaux Van  
Nieuwenhuysse  
surface 161 m<sup>2</sup>



Le projet consiste à réaliser une extension pour doubler la surface d'une habitation devenue trop petite. Un agrandissement en prolongation du volume existant a été créé afin de donner une prestance et des proportions cohérentes à l'ensemble. Sur le corps principal du bâtiment viennent se greffer des extensions latérales, qui sortent comme des tiroirs. Le traitement des façades avec deux types de roches renforce l'impression de décalage et de mouvement. Les percements ont des proportions contemporaines et dynamiques. Il en résulte d'intéressants cadrages sur l'extérieur, qui redéfinissent la vision du jardin et apportent une lumière naturelle tout au long de la journée.

# > BÂTIMENT DE SANTÉ ET D'HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ



opération Pension de famille Guynemer  
lieu Caen  
maître d'ouvrage ADOMA  
maître d'œuvre Mûrisserie Parent Rachdi Architectes  
surface 901 m<sup>2</sup>

Le programme concerne l'édification de 25 logements autonomes et de locaux collectifs associés. Le vocabulaire utilisé est celui du logement groupé en ville, avec des ouvertures de dimension maîtrisée et des toitures à pente. Le choix d'un matériau unique utilisé en façade et en clôture, affirme la simplicité d'expression architecturale propre aux logements.



## > PRIX DU PUBLIC

>34



L'implantation du bâtiment permet aux logements de ne pas être masqués par des voisinages trop importants, afin d'assurer un ensoleillement continu des façades. Les espaces paysagers occupent une part importante et privilégiée dans le projet.



## >AUTRES CANDIDATURES

opération	Logements pour personnes âgées, Lieu d'Echange
lieu	Lisieux
maître d'ouvrage	Calvados Habitat
maître d'œuvre	Atelier 2G Architectes
surface	1 565 m <sup>2</sup>



Le projet s'insère dans un contexte urbain diversifié. La forme du terrain et du plan d'urbanisme sont autant de contraintes qui ont permis de trouver un équilibre et de proposer une volumétrie en cascade. Destinés aux personnes âgées, ces logements offrent une vue agréable, un ensoleillement maximal avec une double orientation. A l'extérieur, les coursives d'accès aux logements sont un lieu d'échange et de convivialité. L'utilisation de matériaux issus du contexte local apporte une composition dynamique et contemporaine au bâtiment.

>35

opération	Maison Rurale d'Accueil de Personnes Agées, Le Jardin Secret
lieu	Pont-Farcy
maître d'ouvrage	Calvados Habitat
maître d'œuvre	Atelier 2G Architectes
surface	1 417 m <sup>2</sup>



En bordure de centre bourg, le terrain est proche des activités et des animations locales. La forte déclivité offre une vue dégagée sur le bocage virois. Le site reconstitue des ambiances chaleureuses permettant l'échange et l'appropriation des lieux autour du patio. Ce jardin central invite à la promenade : on peut s'y attarder ou le contourner, le contempler ou le traverser. Il permet également d'éclairer naturellement toutes les circulations et les espaces communs. Le projet est orienté face au paysage, la toiture végétalisée conforte l'intégration du bâtiment dans le site.

opération	Reconstruction du centre d'hébergement d'urgence, Le Cap Horn
lieu	Caen
maître d'ouvrage	SCDI La Caennaise
maître d'œuvre	Florence & François Jacquemard, architectes
surface	1 400 m <sup>2</sup>



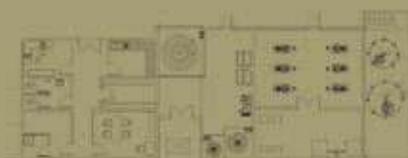
Le terrain est une ancienne carrière de pierre, organisée sur deux niveaux. L'accès haut est emprunté par les résidents et l'accès bas, réservé aux livraisons. Le bâtiment s'implante en fond de parcelle et développe une cour et des espaces verts en pied de façade. Au rez-de-jardin, on trouve le service de restauration et de vie commune, ainsi qu'une partie des chambres. Sous la passerelle d'accès de l'étage supérieur, s'organisent la salle de télévision, le réfectoire et un espace semi-ouvert pour les activités. Les chambres sont principalement orientées sur la cour intérieure.

opération	Restructuration du centre de vacances PSA
lieu	Saint-Aubin-sur-Mer
maître d'ouvrage	Mutuelle Interentreprise Peugeot Citroën
maître d'œuvre	SARL Charpentier Architectes
surface	2 820 m <sup>2</sup>



Le bâtiment est implanté en contrebas par rapport à la voirie d'accès principal. Le projet concerne la réalisation d'une plateforme reliant la voirie au bâtiment. Elle abrite au rez-de-chaussée bas les réserves de la cuisine, un atelier et la chaufferie. Le hall d'accueil, situé au rez-de-chaussée haut, dessert les locaux administratifs et le restaurant. La toiture terrasse est végétalisée, elle sert de support aux capteurs solaires pour la production d'eau chaude sanitaire. L'accès aux différents niveaux se fait par un ascenseur adossé à la façade.

# >BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET DE SERVICES PUBLICS



opération Station d'eau potable  
lieu Roullours  
maître d'ouvrage Ville de Vire  
maître d'œuvre Agence Dauchez Architectes /  
SA Cabinet Bourgois  
surface 883 m<sup>2</sup>

Située sur un versant dans le paysage bocager, l'usine a été conçue pour minimiser son impact dans l'environnement. Son implantation ne modifie pas la physionomie du terrain, elle conserve et complète les lisières arborées existantes. Le parti pris est de transformer un bâtiment d'usage industriel en typologie issue de la ferme. Par un séquençage contemporain subtil,



>36

## >MENTION SPÉCIALE



les façades alternent matériaux traditionnels de maçonnerie pierre et toits ardoise, avec des sur-bardages en bois.

### LE JURY A AIMÉ

- >l'intelligence du rappel de la longère
- >la très belle réalisation technique
- >le travail très juste, bien dessiné et modeste
- >la finesse, le profil très bien réalisé





Le projet, pensé dans sa globalité, développe une stratégie architecturale, dont les implications se lisent immédiatement dans une écriture urbaine. L'équipement relevant d'une certaine proximité avec le public, le projet intègre deux échelles : celle de la ville et celle de l'usage

## >MENTION SPÉCIALE

>37

opération Réhabilitation d'un bâtiment PEOF  
et du Foyer de Jeunes Travailleurs  
lieu Hérouville-Saint-Clair  
maître d'ouvrage Communauté d'agglomération de  
Caen-la-Mer  
maître d'œuvre CBA Architecture  
surface 5 500 m<sup>2</sup>



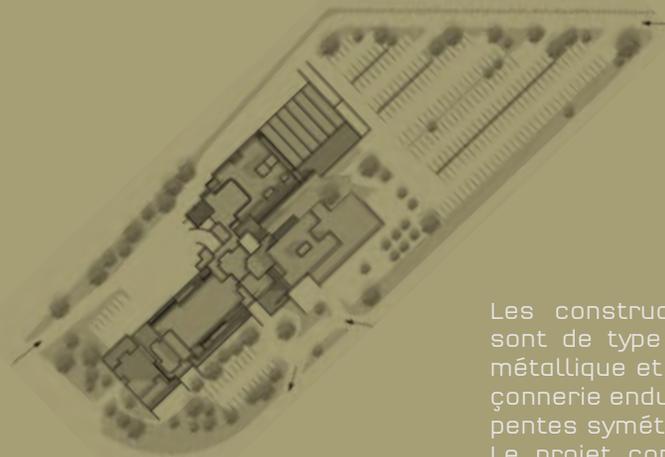
du quotidien. La tour de logements, par son échelle et sa typologie, est un repère facilement identifiable dans la cité. Les locaux du pôle emploi, plus horizontaux, sont adaptés à une lecture immédiate depuis l'espace piéton.

### LE JURY A AIMÉ

- >la qualité de la reconversion et la valorisation du patrimoine
- >le contexte dans son ensemble, intéressant dans la combinaison des services qu'il propose
- >la transparence au rez-de-chaussée



# › BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET DE SERVICES PUBLICS



opération Réhabilitation des façades de la CPAM  
Lieu Caen  
maître d'ouvrage CPAM du Calvados  
maître d'œuvre EXO | Architectes  
surface —

Les constructions avoisinant le projet sont de type industriel, finition bardage métallique et de type traditionnel, en maçonnerie enduite avec des toitures à deux pentes symétriques.

Le projet concerne la modification des façades. Il prend en charge l'isolation extérieure, avec des panneaux décoratifs et le remplacement des menuiseries



›38

## › PRIX DU PUBLIC



extérieures. Les châssis vitrés ont été remplacés par des châssis en aluminium à faible émission de teinte grise, et l'intégralité des façades a été revêtu d'un isolant en laine minérale, recouverte par une vêtue. Ce système a permis de redessiner la façade, tout en offrant des améliorations thermiques conséquentes.



## >AUTRES CANDIDATURES

opération Réhabilitation et extension  
de la mairie  
lieu Périers-en-Auge  
maître d'ouvrage Commune de Périers-en-Auge  
maître d'œuvre Atelier d'Architectes de la  
Touques  
surface 39 m<sup>2</sup>

opération Locaux de la Direction  
des Systèmes d'Information  
du Conseil Général  
lieu Saint-Contest  
maître d'ouvrage SHEMA  
maître d'œuvre Billard Durand & Associés  
Architectes  
surface 2 912 m<sup>2</sup>

opération Maison des Services  
lieu Bény-Bocage  
maître d'ouvrage Communauté de Communes  
de Bény-Bocage  
maître d'œuvre Billard Durand & Associés  
Architectes  
surface 655 m<sup>2</sup>



Le projet consiste à agrandir la mairie, d'une typologie marquée et inscrite dans le Pays d'Auge. Contrairement à l'extension réalisée il y a 25 ans, il fallait aller en rupture et créer en retrait un bâtiment contemporain. Le projet s'articule discrètement sur l'arrière de la Mairie, avec une structure en bois, de grandes ouvertures et une toiture terrasse. L'utilisation du bardage valorise la brique et le moellon de l'ancienne structure. Les ouvertures sur la façade principale sont discrètes par leur taille et la teinte des huisseries. Un châssis vertical permet de décaler de manière sensible le nouveau volume, en offrant une meilleure lecture. Sur la façade arrière et le côté de la nouvelle structure, un balcon offre une ouverture sur le paysage.

Au cœur de la zone d'activités, le bâtiment abrite les nouveaux bureaux de la DSI du Conseil Général du Calvados, afin d'accueillir ses employés dans un environnement plus confortable et productif. Respectant les codes du tertiaire, le bâtiment a été construit dans un but qualitatif et durable, mettant en avant sa structure en béton blanc préfabriqué double peau. Constitué de deux ailes se rejoignant en un noyau central, l'immeuble abrite quatre pôles de bureaux liés à l'imprimerie et à la salle d'exploitation informatique. Le projet respecte parfaitement les gabarits des constructions du lotissement tertiaire dans lequel il se situe. Il s'harmonise dans cet espace et affirme son identité.

Situé sur la place de la Mairie, le projet abrite différents services liés à l'intercommunalité. Le bâtiment allie modernité architecturale et tradition. Il s'ouvre naturellement sur la place en présentant un hall sur deux niveaux. La partie administrative, liée à la Communauté de Communes, occupe toute la façade côté place. Le bâtiment, constitué de panneaux composites et de verre, se veut résolument moderne. Sa couverture en zinc affirme cette ambition. Les services s'organisent dans une aile à simple niveau. Le traitement de cette partie du projet évoque un côté plus traditionnel, en s'habillant de la pierre locale, renouant fortement avec son environnement, son histoire, et le lien qu'il entretient avec ses habitants.

# > BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET DE SERVICES PUBLICS

opération Centre de Gestion du Calvados  
 lieu Hérouville-Saint-Clair  
 maître d'ouvrage SHEMA  
 maître d'œuvre Billard Durand & Associés  
 Architectes  
 surface 1 450 m<sup>2</sup>

opération Construction du Centre  
 d'Intervention et de Secours  
 de Falaise  
 lieu Saint-Martin-de-Mieux  
 maître d'ouvrage SDIS du Calvados  
 maître d'œuvre Masson Hubert, architecte  
 surface 941 m<sup>2</sup>

opération Extension de la salle  
 Roger Hays et de la mairie  
 lieu Saint-Germain-La-Blanche-Herbe  
 maître d'ouvrage Ville de Saint-Germain-La-  
 Blanche-Herbe  
 maître d'œuvre Florence & François  
 Jacquemard, architectes  
 surface 506 m<sup>2</sup>



Le parti pris de la simplicité et de l'extrême compacité du volume monolithe confère au projet une identité visuelle remarquable, ainsi qu'une fonctionnalité et une rationalité constructive optimales. La proportion des circulations, l'omniprésence de la lumière naturelle et les perspectives sur le paysage environnant donnent un caractère de place couverte aux espaces d'accueil et de circulation. Les performances thermiques, visuelles et acoustiques sont optimales grâce à la démarche environnementale et à la conception bioclimatique du projet : orientations stratégiques des baies, systèmes spécifiques de protection solaire adaptés aux expositions, rôle actif des masses végétales dans le confort et les ambiances intérieures.

Le programme génère une importante surface de plancher de bureaux et locaux de vie, ainsi que des surfaces de remises pour les véhicules. La couverture dispose d'un éclairage zénithal sur toute sa longueur, de telle sorte que la lumière naturelle soit diffusée sur l'ensemble de la grande remise, portes fermées. Les bureaux et locaux de permanences sont disposés à l'étage, au-dessus des vestiaires, petites remises et locaux divers. L'ensemble tient compte de l'urgence des arrivées des véhicules individuels des sapeurs pompiers, des départs des véhicules de secours, mais aussi de la rapidité nécessaire aux déplacements intérieurs, entre les locaux de vie et les remises, en passant par les vestiaires.

Le projet propose l'extension et la réhabilitation de la salle Roger Hays et de ses annexes. Le maître d'ouvrage souhaitait construire un équipement adapté pour répondre au développement de la vie associative locale.

Le bâtiment accueille une salle des fêtes, une cuisine de réchauffage, un local rangement et des sanitaires. La salle Roger Hays et le logement de l'étage, situés dans le bâtiment existant, sont conservés. La cuisine est déplacée dans le bâtiment neuf et remplacée par un bureau.

Tous les espaces sont accessibles par l'extérieur, de plain pied. Le bâtiment est implanté en bordure de la voie publique : cette nouvelle disposition ménage un parvis devant l'équipement municipal.

## >HORS CONCOURS

# DISTINGUÉ POUR LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

opération Restructuration des locaux du  
CAUE du Calvados  
lieu Caen  
maître d'ouvrage CAUE du Calvados  
maître d'œuvre Des Clics et des Calques  
surface 359 m<sup>2</sup>



La morphologie du bâtiment ne répondait plus aux exigences des utilisateurs et était inadaptée pour accueillir le public. Réinvestir les deux premiers niveaux nécessitait de se poser la question de la coupe, afin d'offrir des espaces d'une hauteur convenable, sans pour autant s'enfoncer dans un sous-sol humide. Le plancher du rez-de-chaussée a été déposé, son épaisseur et son altimétrie reconsidérées. L'entrée, de plain-pied avec la rue, éclaire généreusement le niveau d'accueil et la salle de réunion, située au sous-sol. La distinction entre les niveaux est marquée par la différence des matériaux : dessous, une architecture minérale, dessus, le bois s'impose tel un matériau léger et délicat. L'escalier en bois massif suspendu au-dessus du niveau de l'entrée fait le lien visuel et physique entre les trois niveaux.

Mis hors concours pour raison de déontologie par le jury, celui-ci a cependant distingué et souligné la qualité des locaux réaménagés du C.A.U.E. du Calvados, et a souhaité, dans la publication, mettre en avant son exemplarité quant à la réutilisation très contemporaine d'un bâtiment ancien.



>42

> LAURÉAT

© S. Chalmeau

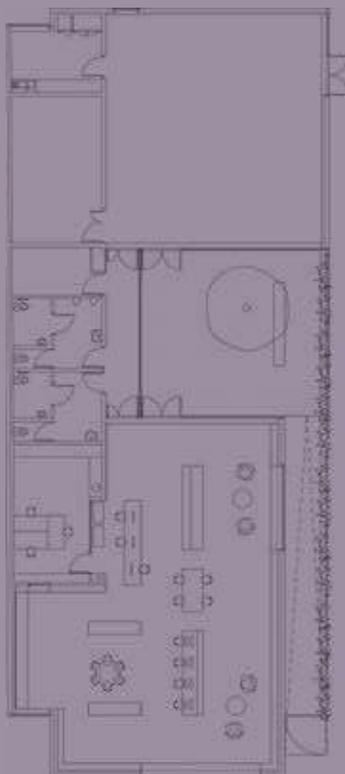


# › BÂTIMENT DE LOISIRS ET DE CULTURE

## › MÉDIATHÈQUE JEAN MAROT



opération Médiathèque Jean Marot  
lieu Mathieu  
maître d'ouvrage Commune de Mathieu  
maître d'œuvre SARL Bernard Lepourry-Bernard  
Architectes  
surface 395 m<sup>2</sup>

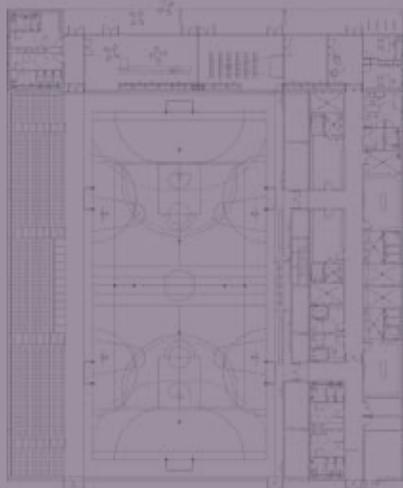


La médiathèque est implantée contre les clôtures des maisons voisines. Elle se développe en surplomb par rapport à la rue et de part et d'autre d'un patio. Les deux volumes principaux, alignés sur la rive de toiture de la maison voisine, sont reliés par un volume bas, adossé à la limite de propriété. Un large percement côté rue donne l'effet vitrine de la bibliothèque. Depuis l'intérieur, il cadre le rideau végétal qui lui fait face. En opposition à l'aspect minéral du bâtiment, les façades intérieures entièrement vitrées sur le patio présentent un aspect lisse. L'ensemble des surfaces se développe de plain-pied en surplomb par rapport à la rue. Les locaux de services se situent dans la partie basse et en retrait. Un dégagement vitré sur le patio les dessert et relie les deux salles.

### LE JURY A AIMÉ

- › La superbe intégration urbaine dans une parcelle en lanière
- › La qualité architecturale
- › La cohérence et l'élégance du projet, réalisé avec peu de moyens
- › La qualité remarquable des liens entre l'activité intérieure et la rue

# > BÂTIMENT DE LOISIRS ET DE CULTURE



opération Salle de compétition plurisport  
lieu Colombelles  
maître d'ouvrage Ville de Colombelles  
maître d'œuvre SARL Bernard Lepourry-Bernard  
Architectes  
surface 2 352 m<sup>2</sup>

Le nouvel équipement présente une volumétrie parallélépipédique simple, composée de deux volumes juxtaposés en rez-de-chaussée : un volume haut et un volume bas. La façade entièrement vitrée confère au bâtiment son statut public. L'éclairage naturel de l'aire de jeux se fait essentiellement par la façade Nord, apportant une lumière naturelle stable sans



>44

## > MENTION SPÉCIALE

risque d'inconfort solaire. L'acoustique intérieure est traitée par des habillages bois ajourés sur les trois autres murs.

### LE JURY A AIMÉ

- > la pureté architecturale, rare dans le département
- > la cohérence et l'élégance du projet
- > la qualité architecturale remarquable



e Miana





e Cyril Dubreuil



La construction participe à enrichir la qualité des perceptions existantes sur le site. Tantôt tendue, tantôt ramassée et plongeante, elle se déploie et offre un large pignon au rond-point du cimetière militaire. Implanté en cœur de parcelle, le musée libère des aires extérieures

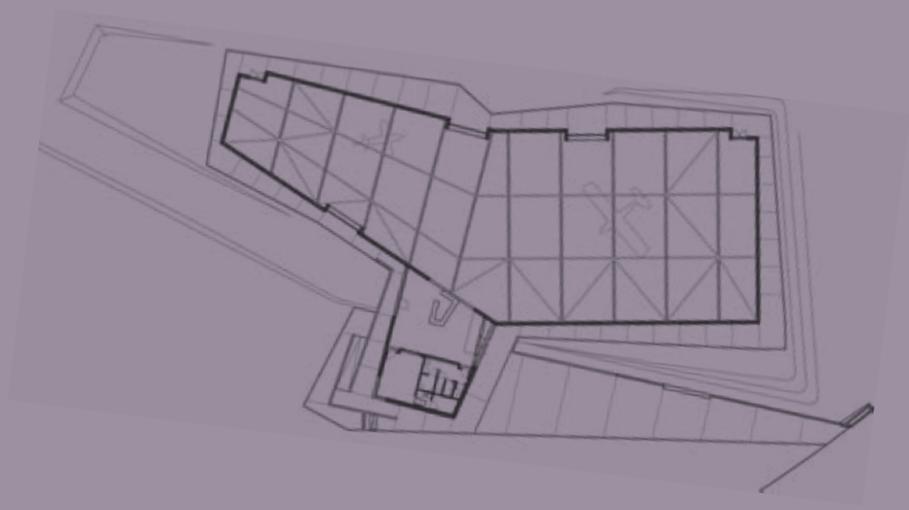
## >PRIX DU PUBLIC

opération Overlord Museum  
 lieu Colleville-sur-Mer  
 maître d'ouvrage SCI du Bray  
 maître d'œuvre Debarge & Bellaigue  
 surface 1 295 m<sup>2</sup>

>45



périphériques : un parvis, une zone de stationnement et un cheminement périphérique, annexé d'une surface pensée pour l'exposition temporaire de plein air.  
 Dans un souci d'intégration au paysage, la construction et les aménagements extérieurs privilégient l'emploi de matériaux francs et durables, choisis pour leurs couleurs et textures, et conçus pour résister à la ténacité de l'air marin.



# >BÂTIMENT DE LOISIRS ET DE CULTURE

opération Rénovation et extension  
d'un bâtiment existant  
en médiathèque  
lieu Anctoville  
maître d'ouvrage Commune de Anctoville  
maître d'œuvre Agence JV Architecte  
surface 80 m2

opération Transformation  
de l'ancienne salle paroissiale  
en médiathèque  
lieu Noyers-Bocage  
maître d'ouvrage Commune de Noyers Bocage  
maître d'œuvre Agence JV Architecte  
surface 104 m2



>46

Le projet vise à mettre en valeur le patrimoine existant. Il crée une continuité de l'architecture traditionnelle par une architecture moderne adaptée aux nouveaux modes de construction. Le lieu est accessible depuis le domaine public par un chemin en pente douce. Cet espace est paysagé avec des arbustes d'essence locale. L'aménagement intérieur est conçu avec des matériaux isolants tenant compte de la RT 2012. L'éclairage naturel a été largement privilégié, avec de larges baies ouvertes vers l'Ouest. Dans le bâtiment existant, des puits de jour sont créés pour amener la lumière naturelle au cœur du bâtiment.

Implantée en cœur de bourg, la médiathèque a été conçue dans une ancienne salle paroissiale. Le projet concerne la rénovation et la revalorisation du bâti existant. La structure étant saine, l'architecture originelle a été préservée. L'essentiel du projet porte sur le second œuvre avec l'utilisation de matériaux pérennes, une enveloppe isolante entièrement refaite avec des nouvelles fenêtres, une isolation intérieure poussée, l'utilisation d'une ventilation double flux et une très bonne acoustique afin de gérer les résonnances. Les apports solaires "passifs" sont favorisés : la pose de brises-soleil permet de réguler les chaleurs d'été, tout en privilégiant une lumière permanente. Le bâtiment répond au label BBC.

## ›AUTRES CANDIDATURES

opération Transformation de l'ancienne  
Halle aux Petits Cochons  
en médiathèque  
lieu Villers-Bocage  
maître d'ouvrage Ville de Villers Bocage  
maître d'œuvre Agence JV Architecte  
surface 435 m2

opération Bibliothèque Médiathèque,  
Les Motordus  
lieu Blainville-sur-Orne  
maître d'ouvrage Ville de Blainville-sur-Orne  
maître d'œuvre Atelier 2G Architectes  
surface 642 m2

opération Salle multi-activités en  
démarche THPE  
lieu Lisieux  
maître d'ouvrage Ville de Lisieux  
maître d'œuvre B+C Architectes  
surface 3 449 m2



Le bâtiment accueillait initialement un marché réservé à la vente de porcelets. Il a été utilisé en tant que salle de sport, puis salle de musique. La commune l'a retenu pour son implantation en cœur de bourg, son intérêt architectural et l'adéquation entre la surface aménageable et la surface nécessaire à l'équipement. L'analyse du bâtiment a révélé un volume intérieur non négligeable et d'une grande qualité spatiale. Une mezzanine a été créée afin de mettre en valeur la charpente, patrimoine de la reconstruction. L'éclairage des espaces intérieurs par la lumière naturelle est privilégié, y compris dans les espaces de circulations. Cette réhabilitation, conduite dans un objectif de performance énergétique, répond au label BBC.

Le projet doit répondre à un dispositif d'organisation programmatique flexible, rendant visible et lisible ses différentes unités et activités. Une double peau métallique permet de requalifier l'ensemble et lui donne une autre dimension urbaine. Le passage commercial devant le bâtiment devient lieu d'accueil, de repos et de découverte. L'organisation intérieure se répercute directement dans l'expression extérieure des façades, tout en maîtrisant les apports solaires. Ce lieu du savoir est fonctionnel mais souple d'utilisation, l'organisation spatiale reste flexible, peu cloisonnée, ce qui permet de croiser les champs de la connaissance et faire se rencontrer les générations autour d'un lieu architectural fédérateur de culture.

Le projet s'inscrit dans le cadre du grand projet de renouvellement urbain des quartiers Nord. Il s'insère dans un tissu urbain hétérogène, constitué d'ensembles de logements collectifs, de zones pavillonnaires et de zones d'activités sportives. La toiture est conçue comme une véritable colline artificielle, qui dans sa coupe longitudinale, épouse la déclivité naturelle du site, dans un mouvement en continuité et prolongement naturel du paysage. Cet élément enveloppe le bâtiment et déborde sur les côtés avec un effet de protection. Sous les plis de cette colline, trois volumes sont encastrés, voire captés par la façade Ouest, au droit de l'entrée principale. Le parvis créé devient une place publique permettant d'ouvrir le quartier Nord.

# >BÂTIMENT DE LOISIRS ET DE CULTURE

opération Rénovation du Conservatoire  
de Musique et de Danse  
lieu Vire  
maître d'ouvrage Ville de Vire  
maître d'œuvre EURL Michel Gourion  
surface 1 420 m<sup>2</sup>

opération Gymnase du lycée Sainte-Ursule  
lieu Caen  
maître d'ouvrage Association Sainte-Angèle  
maître d'œuvre Florence & François  
Jacquemard, architectes  
surface 2 372 m<sup>2</sup>

opération Artothèque du Palais Ducal  
lieu Caen  
maître d'ouvrage Ville de Caen  
maître d'œuvre Florence & François  
Jacquemard, architectes  
surface 1 000 m<sup>2</sup>



L'habillage des parties pleines préserve la lecture du soubassement et des meneaux de cet ancien bâtiment de la reconstruction. La grande proportion de surface vitrée sur les deux façades principales apporte la lumière naturelle dans le bâtiment et crée une interaction avec l'espace public. La douceur et la sensualité de la musique sont transcrites au travers des murs courbes, animant les espaces de circulation. Les choix de couleur ont été pensés dans une vision globale. Lorsque les pièces sont en enfilade, il est possible d'apercevoir par les portes ouvertes la déclinaison d'une gamme de couleurs créant une partition colorée. Dans chaque salle, une très forte attention est portée à l'acoustique afin d'apporter un confort à la pratique musicale.

Le projet propose la construction d'un gymnase pour répondre aux demandes des activités sportives du quartier. Le talus présent sur le terrain engendre un encaissement du bâtiment pour être de niveau avec la rue. Cette configuration permet de créer en partie haute une salle destinée à la pratique de la gymnastique et du ping-pong. Le bâtiment accueille deux terrains de sport contigus, dans un seul volume, des vestiaires et des locaux techniques. La salle de ping-pong, indépendante du gymnase, est construite sur une partie des vestiaires. Le bâtiment d'entrée, d'une volumétrie différente, assure la fonction d'accueil des élèves. La structure du bâtiment est en charpente bois lamellé collé, avec une couverture en panneaux sandwich avec laine de roche.

Recomposé et sublimé, le palais Ducal s'érige avec élégance sur une esplanade aérée, ouvrant une nouvelle perspective sur l'abbatiale Saint-Étienne. Les abords proches ont été réaménagés, l'entrée se situe désormais dans la galerie, ajoutée au XIXe siècle. Le regard est immédiatement attiré vers l'espace accueil, documentation et galerie de prêt, installé dans la chapelle et baigné de lumière. Le visiteur accède aisément à la galerie d'exposition temporaire, située à l'étage. Un espace intermédiaire, ouvert sur une terrasse, se situe au-dessus de la chapelle. Il est utilisé pour les moments d'échange, de détente et de convivialité. La charpente d'époque a été conservée dans l'espace exposition. Le projet assure un dialogue cohérent entre patrimoine et modernité.

## >AUTRES CANDIDATURES

opération Pôle international du cheval  
 lieu Saint-Arnoult  
 maître d'ouvrage Ville de Deauville  
 maître d'œuvre Guibout Philippe, architecte  
 surface 8 000 m<sup>2</sup>

opération Salle multiactivités  
 à dynamique tir à l'arc  
 lieu Falaise  
 maître d'ouvrage Ville de Falaise  
 maître d'œuvre La Coursive  
 surface 420 m<sup>2</sup>

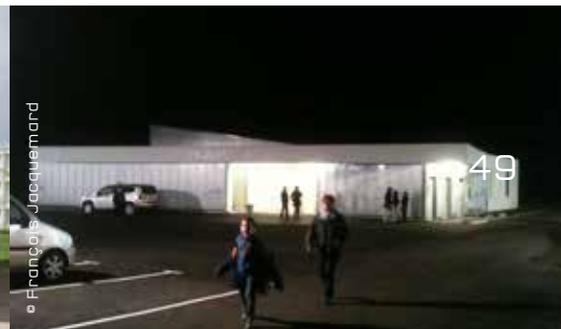
opération Salle polyvalente  
 lieu Esquay-Notre-Dame  
 maître d'ouvrage Commune d'Esquay-Notre-Dame  
 maître d'œuvre Florence à François Jacquemard, architectes  
 surface 495 m<sup>2</sup>



© Philippe Guibout



© Antoine Caridi



© François Jacquemard

Les besoins formulés par la ville étaient l'intégration dans l'environnement, la qualité de la conception et la mise à disposition de moyens pour la pratique de l'équitation de sport et de loisir. Le projet s'organise comme un village. Le pivot central est le Club House, dont le champ de vision sans entrave facilite la lecture panoramique du site. Des talus et plantations rythment les abords des bâtiments, délimitent et organisent les flux de circulation. Écuries, manèges et carrières jouent des partitions indépendantes, permettant aux compétitions de se dérouler sans perturber l'activité de l'école. Le projet assure les fonctions d'un équipement sportif régional, intégrant les notions d'accueil, de convivialité, de sécurité et de loisir.

Le programme prévoit une salle multi-activités adaptée au tir à l'arc, un bureau, deux locaux de rangement et des sanitaires. Situé à côté d'un complexe sportif, le nouvel équipement bénéficie des infrastructures existantes. L'intention architecturale est de modeler le futur équipement, en fonction de son contexte immédiat, en développant un raisonnement sculptural. Cette façon de concevoir offre la liberté de penser le projet, en fonction du rôle que peut prendre chacune de ses façades. Elles sont conçues selon leurs rôles dans la ville, leurs usages, leurs orientations et le paysage qu'elles donnent à voir.

Le bâtiment accueille deux salles multi-activités et des locaux annexes. La grande salle polyvalente, située en extrémité de l'équipement, est accessible par un large couloir qui dessert aussi les sanitaires, un bureau et l'office de réchauffage. La hauteur sous plafond est généreuse, les ouvertures sont pensées comme de véritables fenêtres ouvertes sur la nature environnante. La couverture de la salle est traitée en zinc et surgit du bâtiment comme un signal destiné à se distinguer et à être lisible de la rue et du parc environnant. Les deux salles polyvalentes, en liaison directe, permettent de moduler l'espace en une unique grande salle s'ouvrant à l'extérieur sur un espace engazonné.

# › BÂTIMENT DE LOISIRS ET DE CULTURE

opération Extension de la salle polyvalente  
 lieu Cauvicourt  
 maître d'ouvrage Commune de Cauvicourt  
 maître d'œuvre SCPA Daligaux Van Nieuwenhuysse  
 surface 383 m<sup>2</sup>

opération Extension de la salle polyvalente et réhabilitation du presbytère en mairie  
 lieu Cintheaux  
 maître d'ouvrage Commune de Cintheaux  
 maître d'œuvre SCPA Daligaux Van Nieuwenhuysse  
 surface 153 m<sup>2</sup>

opération Bibliothèque, espace jeunes et salle polyvalente  
 lieu Cairon  
 maître d'ouvrage Commune de Cairon  
 maître d'œuvre Florence & François Jacquemard, architectes  
 surface 616 m<sup>2</sup>



La rénovation de la salle consistait à remettre aux normes les sanitaires, créer des rangements et un sas d'entrée. Un programme sans contrainte particulière, si ce n'est l'église classée, de l'autre côté de la rue. Un parallélépipède de béton a été positionné au Nord, sur la longueur de la salle. Décollé de l'existant, il offre un passage entièrement vitré qui apporte de la lumière naturelle au cœur du bâtiment. Un long porte-à-faux dans l'angle du volume vient signaler l'entrée principale. Les parois en béton banché sont restées brutes, afin d'accentuer la simplicité du volume. De petites baies carrées animent la façade principale à différentes hauteurs, comme des notes de musique sur une partition.

Le mur en pierre bordant la parcelle a été percé afin d'offrir une bonne visibilité sur ce nouvel équipement public. La réhabilitation correspond à un programme simple : un bureau maire/secrétariat, un hall, un bloc sanitaires et un office de réchauffage. Une surface supplémentaire a été créée afin d'intégrer la salle communale et son hall. L'extension s'accroche sur le pignon Sud-Est et sur le mur périphérique existant. D'une écriture architecturale contemporaine, cet agrandissement vient dans le prolongement de la mairie. La façade Nord-Est est peu ouverte, seul l'accès au hall offre une vue traversante vers le jardin. La façade Sud-Ouest présente une ouverture d'angle avec une vue généreuse sur le jardin.

Le complexe socio-éducatif accueille trois pôles distincts : la bibliothèque, un local pour adolescents et une salle polyvalente. La bibliothèque, positionnée en amont, se détache du volume pour identifier clairement sa fonction dans l'équipement. Le local pour les jeunes s'ouvre à l'extérieur sur un espace en engazonnement. La couverture se détache en hauteur pour chercher la lumière naturelle. La salle polyvalente, située en extrémité de l'équipement, présente une hauteur sous plafond généreuse : les ouvertures sont pensées comme de véritables fenêtres ouvertes sur la nature environnante. Ce volume est éclairé naturellement par les façades rideau et zénithalement par une bande vitrée opalescente pour assurer une lumière maîtrisée en toutes saisons.

## >AUTRES CANDIDATURES

opération Salle polyvalente  
lieu Saint-Martin-des-Entrées  
maître d'ouvrage Commune de Saint-Martin-des-Entrées  
maître d'œuvre SARL Charpentier Architectes  
surface 710 m<sup>2</sup>

opération Reconstruction de la salle de cinéma du casino  
lieu Saint-Aubin-sur-Mer  
maître d'ouvrage Ville de Saint-Aubin-sur-Mer  
maître d'œuvre Florence & François Jacquemard, architectes  
surface 964 m<sup>2</sup>



La salle est composée d'une scène pour les représentations théâtrales et musicales. Une cloison amovible permet sa division en deux zones selon l'importance des manifestations. Elle s'ouvre largement sur un espace paysager côté Sud-Ouest. Sa structure, composée de portiques en lamellé-collé, reçoit une vêtue extérieure en panneaux stratifiés. En opposition avec le traitement bois de la salle, les murs extérieurs des annexes sont traités en béton. Les annexes attenantes à la salle et situées en périphérie se composent d'un hall d'entrée, d'une salle des associations, d'une cuisine et de ses réserves, de locaux techniques et d'une zone de stockage.

Le projet propose la création d'une salle de cinéma, d'une salle de séminaire et de locaux du personnel. Les murs sont en béton banché, côté cinéma et en portiques de béton armé, côté salle de séminaire. Les façades du cinéma sont en ossature béton armé pour assurer l'isolation phonique des tiers et sont recouvertes d'un bardage simple peau en cuivre posé verticalement.

La salle de cinéma créée est séparée de la salle de séminaire par une rue intérieure, éclairée par une verrière. La distribution des fonctions majeures est assurée au travers de la rue intérieure.



>52

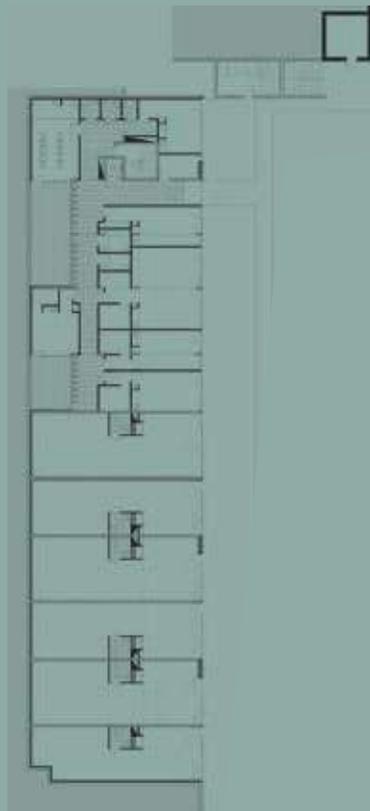


# > BÂTIMENT D'ACTIVITÉ

## > Village artisanal et pôle médical d'Hérouville



opération Village artisanal  
et pôle médical d'Hérouville  
lieu Hérouville-Saint-Clair  
maître d'ouvrage Ville d'Hérouville -  
SHEMA MO délégué  
maître d'œuvre Atelier Nord Sud  
surface 1 924 m<sup>2</sup>



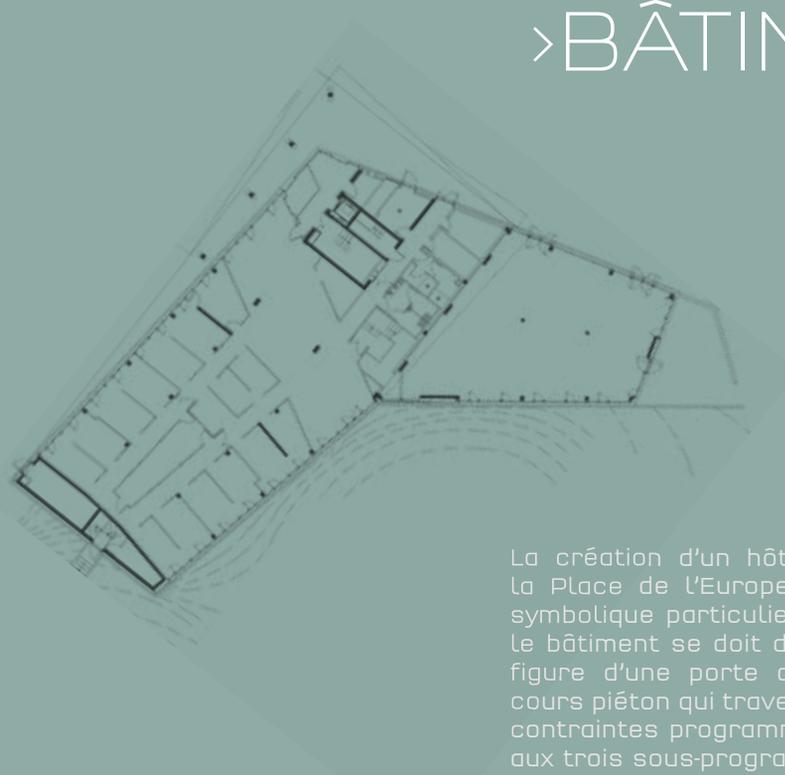
Le bâtiment règle de façon pertinente les différents rapports d'échelle présents sur le site. Le gabarit du bâtiment vient à la fois s'inscrire dans le sol et prolonger les espaces verts. Il rayonne avec un attique, dont les masses soulevées, lui donnent une chance d'exister face aux constructions avoisinantes.

Deux éléments composent le projet : la partie atelier logement, qui dialogue avec la place basse, et la tour du pôle médical, qui vient arrêter le rythme des quatre volumes soulevés. Dans le but d'inscrire le bâtiment dans la coulée verte et de le distinguer du bâti avoisinant, celui-ci est traité avec une teinte foncée. Le parti pris est de travailler avec une brique moulée main gris taupe, avec des joints noirs.

### LE JURY A AIMÉ

- > l'adéquation entre le projet et un programme mixte complexe d'ateliers-logements
- > l'élégance, la sobriété, la richesse du bâtiment
- > la transparence
- > l'échelle du projet et la compacité du bâti
- > la qualité des détails et des matériaux

# > BÂTIMENT D'ACTIVITÉ



opération Hôtel d'Entreprise  
Lieu Hérouville-Saint-Clair  
maître d'ouvrage SHEMA  
maître d'œuvre Platform Architectures  
surface 2 900 m<sup>2</sup>

La création d'un hôtel d'entreprise sur la Place de l'Europe constitue un acte symbolique particulier au niveau urbain : le bâtiment se doit d'être un signal fort, figure d'une porte ouvrant sur le parcours piéton qui traverse la citadelle. Les contraintes programmatiques afférentes aux trois sous-programmes ont engendré une répartition volumétrique simple, par



>54

## > MENTION SPÉCIALE

l'assemblage de trois volumes principaux. La force du signal provient tout autant de sa hauteur que de cette apparente sensation de déséquilibre.

### LE JURY A AIMÉ

- > l'affirmation d'une autre façon de concevoir des immeubles de bureaux
- > la création d'un bâtiment rotule, du fait de sa localisation
- > la forme du bâtiment



© J. Ricolleau



## >MENTION SPÉCIALE

opération Réhabilitation d'un ancien garage  
en Pôle d'Architecture et de Paysage  
Lieu Bayeux  
maître d'ouvrage SCI DVL  
maître d'œuvre SCPA Daligaux Van Nieuwenhuysse  
surface 278 m<sup>2</sup>

Le parti pris résolument contemporain de cette réhabilitation se développe sur la parcelle selon trois séquences.

La première, en front de rue, conserve le bâtiment existant avec sa façade classée, pour y positionner l'agence d'architecture. La deuxième, en ex-

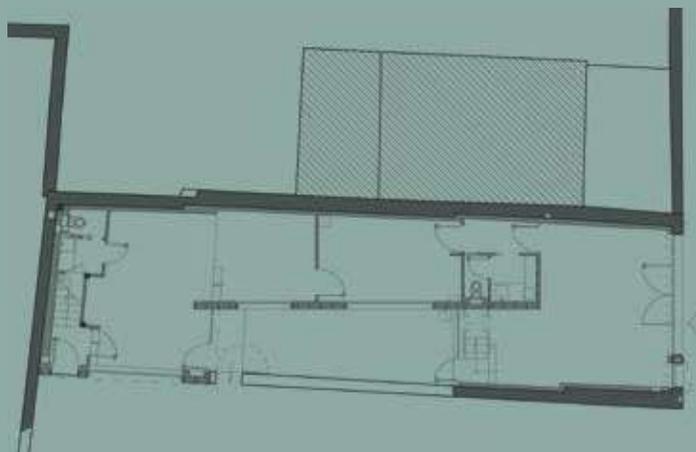
>55



tension de la partie existante, libère un patio au centre de la parcelle. La dernière partie également en extension, vient s'adosser en limite Nord à l'ancien rempart de la ville. Les bureaux de l'agence de paysage se situent dans cette partie.

### LE JURY A AIMÉ

>l'intelligence et l'élégance du projet  
>le parti pris de recréer dans un tissu urbain un bâtiment d'activité



# > BÂTIMENT D'ACTIVITÉ



opération Usine OTC des Laboratoires Gilbert  
lieu Hérouville-Saint-Clair  
maître d'ouvrage SHEMA  
maître d'œuvre Billard Durand & Associés Architectes  
surface 11 941 m<sup>2</sup>

Une des difficultés du projet a été de gérer les rapports d'échelle entre les différentes entités.

Le bâtiment s'insère dans un quartier principalement tertiaire. Le dessin des façades est volontairement très simple, avec peu de percements et de grandes parois lisses. Il s'intègre parfaitement à son environnement et répond aux objec-



>56

## > MENTION SPÉCIALE



tifs de la manière la plus cohérente possible.

Le bâtiment est un outil totalement évolutif, tant sur le plan fonctionnel et technique que structurel.

### LE JURY A AIMÉ

- > la qualité d'insertion du bâtiment
- > la qualité architecturale
- > l'élégance classique du bâtiment



## >AUTRES CANDIDATURES

opération Réhabilitation  
de l'ancienne salle des ventes  
en L'Atelier des Créateurs

lieu Caen

maître d'ouvrage Ville de Caen

maître d'œuvre Bernard-Thouin-Bossuyt  
Architectes

surface 370 m2

opération Locaux de l'Agence  
Billard Durand & Associés  
et de Cyrus Conseil

lieu Saint-Contest

maître d'ouvrage SCCV Les Parcs

maître d'œuvre Billard Durand & Associés  
Architectes

surface 1 094 m2

opération Bâtiments Olympus

lieu Colombelles

maître d'ouvrage SEM Normandie  
Aménagement

maître d'œuvre EAI// (Espace Architecture  
International)

surface 4 300 m2



Le projet se situe à l'emplacement de l'ancienne salle des ventes, derrière le théâtre. Ce lieu bien connu des Caennais est resté désaffecté pendant quelques années. Propriétaire, la ville de Caen a décidé d'y réaliser une pépinière d'entreprises axée sur l'artisanat et la création. L'objectif était de créer quelques boutiques ateliers en rez-de-chaussée et de réaménager la partie bureau à l'étage. L'idée de la rue centrale s'est imposée très rapidement, en organisant six ateliers, dont un éphémère, autour de cette rue, plus large en son centre, baignée d'une lumière naturelle zénithale, support d'évènement, de vernissage et autre rassemblement. Les boutiques ateliers sont formalisées par des boîtes de formes et de couleurs différentes, s'imbriquant les unes aux autres.

En charge depuis quinze ans du rôle d'architecte conseil sur les trois secteurs tertiaires de Saint-Contest, l'agence s'y est implantée, à la frontière du domaine agricole et de l'aire urbaine. Vaste challenge que de s'installer sur un site où l'on veille à ce que la qualité architecturale soit respectée. Le projet consiste à établir un fonctionnement rationnel, afin de créer une communication accrue et permanente entre les différents pôles de l'agence. Les architectes associés et le secrétariat se trouvent à l'accueil, les secteurs du chantier et du dessin, au niveau bas. L'ensemble communique de façon ingénieuse, simple et efficace. La réalisation d'un atrium offre tout le bien-être et la praticité nécessaires aux conditions de travail. Le bâtiment est compact, de niveau BBC électrique.

A la fois en décalage et en alignement sur l'esplanade, les deux ensembles construits se rendent visibles de tous et profitent du mail piéton, mosaïque de revêtements minéraux et végétaux, comme un espace extérieur de choix.

En double peau béton blanc, les façades donnent une homogénéité au bâti et définissent un rythme. Plus dynamiques sur les éléments en proue, elles sont traitées comme de grands copeaux de béton et de verre. Depuis les bureaux, des vues dégagées sur les espaces extérieurs contribuent au confort de vie du cadre de travail. Les deux bâtiments sont élaborés pour garantir une souplesse d'aménagement et de phasage à travers des plateaux indépendants, flexibles et évolutifs.

# >BÂTIMENT D'ACTIVITÉ

opération Restructuration de l'entreprise ostréicole, La Calvadosienne  
lieu Asnelles  
maître d'ouvrage ACSEA (Entreprise Adaptée Conchylicole)  
maître d'œuvre EXO | Architectes  
surface 58 m<sup>2</sup>

opération Réhabilitation de l'ancien restaurant d'entreprise Moulinex  
lieu Falaise  
maître d'ouvrage SCI Les Pierres du Social  
maître d'œuvre SARL Agence Schneider  
surface 548 m<sup>2</sup>

opération Restructuration et extension du Crédit Agricole : bâtiment Horizon BBC  
lieu Caen  
maître d'ouvrage CRCAM Normandie  
maître d'œuvre Bienvenu Architectes SCPA  
surface 7 555 m<sup>2</sup>



Le projet concerne la modification des façades et la création d'une terrasse extérieure d'une entreprise ostréicole. Le terrain se situe dans un environnement à vocation commerciale et artisanale. Le projet est composé de volumes simples à doubles pentes. Le traitement des façades de l'entrée s'intègre de façon harmonieuse avec l'environnement existant. Cette architecture contemporaine permet de mettre en avant l'espace qui reçoit le public et redonne un dynamisme à l'ensemble. Les façades sont traitées en bardage teinté bois et l'entrée, avec un habillage en Tressa noir.

Le bâtiment d'origine avait été conçu suivant un programme de restaurant d'entreprise, sous une forme de cantine avec self-service. Une recomposition complète de l'enveloppe du bâtiment a été effectuée. La façade extérieure est traitée de façon lisse et continue, avec des menuiseries disposées au nu extérieur.

Venant habiller l'ancienne structure en béton armé, la nouvelle peau du bâtiment s'anime à l'intérieur suivant un jeu de décrochés en plusieurs épaisseurs, créant des niches et des tablettes. Les menuiseries sont redimensionnées pour cadrer les vues vers l'extérieur.

Le plafond reprend ce jeu de décalage des surfaces par un système de plaques superposées. Cette disposition permet d'atteindre une qualité acoustique intérieure d'une grande qualité.

Le projet s'organise en peigne, sous forme de trois volumes principaux de gabarit R+2, reliés par une rue intérieure transversale, coursives, patio et atrium principal sous verrière. Une dalle jardin suspendue forme une passerelle de liaison vers le bâtiment existant du siège du Crédit Agricole. Les couvertures sont végétalisées avec l'apport de capteurs solaires. Les volumes sont traités en murs rideaux double peau dans une architecture bioclimatique et sur un principe d'échange thermodynamique. Le bâtiment bénéficie du niveau d'économie d'Énergie Basse Consommation. Une mise en valeur architecturale de nuit est réalisée, permettant des rythmes et colorations nuancés des façades et jardins.

## >AUTRES CANDIDATURES

opération Reconstruction de la  
Poissonnerie  
lieu Trouville-sur-Mer  
maître d'ouvrage Ville de Trouville-sur-Mer  
maître d'œuvre Florence & François  
Jacquemard, architectes  
surface 966 m<sup>2</sup>

opération Restructuration et extension  
du Crédit Agricole : bâtiment  
Amphithéâtre  
lieu Caen  
maître d'ouvrage CRCAM Normandie  
maître d'œuvre Bienvenu Architectes SCPA  
surface 4 372 m<sup>2</sup>



Suite au sinistre intervenu en 2006 à la poissonnerie municipale, la ville souhaitait procéder à sa reconstruction. L'équipement accueillera quatre pôles distincts : les locaux des mareyeurs, les surfaces de vente pour les poissonniers, les locaux administratifs et les locaux d'accompagnement. Les espaces de vente des poissonniers, situés sur le boulevard, seront refaits à l'identique du volume. Le bâtiment mitoyen, qui forme le pignon Sud, recevra au rez-de-chaussée des locaux techniques. Les locaux administratifs au premier étage rassembleront les bureaux du comité des pêches, les bureaux des affaires maritimes, ainsi que l'accès à la salle de réunion et à l'école de pêche.

Le projet comprend l'extension du grand hall central, la réalisation d'un amphithéâtre de 500 places, la réalisation d'un plateau de réception et restauration avec cuisine intégrée, et les nouveaux locaux du conseil d'administration. Le bâtiment amphithéâtre s'exprime dans un volume circulaire, rythmé d'auvents métalliques. Il est destiné à recevoir des manifestations publiques diverses et bénéficie de la création d'un parking visiteurs de 500 places. Le bâtiment amphithéâtre est mis en valeur de nuit par un jeu de lumière leds aux séquences colorées.



>60

© S. Chalmeau



# > BÂTIMENT DÉDIÉ À L'ENFANCE ET À L'ENSEIGNEMENT

> Groupe  
scolaire,  
extension de l'école  
maternelle



opération Groupe scolaire,  
extension de l'école maternelle  
lieu Saint-Désir  
maître d'ouvrage Commune de Saint-Désir  
maître d'œuvre SARL Bernard Lepourry-Bernard Architectes  
surface 533 m<sup>2</sup>



Le site était fortement contraint par la présence de l'école existante, dont la disposition en L ferme les côtés Nord et Ouest de la cour. La présence du ruisseau en contrebas a offert l'opportunité d'ouvrir les salles nouvelles sur un paysage de qualité. Le programme s'organise dans un bâtiment allongé qui suit le cours d'eau. Les classes, desservies par un couloir entièrement vitré côté cour, profitent d'un second jour au-dessus des alcôves des porte-manteaux. La toiture plate déborde de l'emprise du bâtiment en se transformant en préau ou en pergola de bois formant brise-soleil. Un shed émerge du toit-terrasse pour étoffer la spatialité de la salle de motricité. Le pignon Sud-Ouest redéfinit l'entrée de l'école depuis le parking public.

## LE JURY A AIMÉ

- > La qualité de l'écriture architecturale, très soignée dans les détails
- > L'élégance, la subtilité et l'intelligence du bâtiment
- > La qualité de l'insertion dans le site
- > Le sentiment d'unité et la mise en valeur du bâtiment d'origine
- > La symétrie dans le reflet de la façade du bâtiment existant

# > BÂTIMENT DÉDIÉ À L'ENFANCE ET À L'ENSEIGNEMENT



opération Transformation du lycée professionnel de la Côte Fleurie et construction d'un restaurant scolaire

Lieu Honfleur

maître d'ouvrage Conseil Régional de Basse-Normandie

maître d'œuvre ACAU Architectes

surface 5 500 m<sup>2</sup>

L'opération consiste à regrouper l'ensemble des formations sur le site et à créer un lycée polyvalent. Au lieu de construire un nouveau bâtiment accueillant les onze classes supplémentaires, le Conseil Régional a souhaité conserver et améliorer le fonctionnement du site. Deux bâtiments ont bénéficié d'une extension, un nouveau service de restauration



## > MENTION SPÉCIALE

>62



a été aménagé dans un bâtiment neuf et quatre logements de fonction indépendants ont été construits. Le projet suit une démarche HQE.

### LE JURY A AIMÉ

- > la cohérence de l'implantation
- > le sentiment d'unité
- > la qualité architecturale et la beauté des espaces créés
- > la liaison entre l'intérieur et l'extérieur





Le programme s'appuie sur la position centrale de la parcelle au cœur des équipements du village pour mutualiser de nouveaux espaces. L'entrée de l'école est aménagée au calme d'un parvis piéton et paysager. Les espaces intérieurs sont organisés en trois pôles, arti-

## > PRIX DU PUBLIC

opération École maternelle  
 lieu Vassy  
 maître d'ouvrage Communauté de Communes  
 du Canton de Vassy  
 maître d'œuvre Nomade Architectes  
 surface 743 m<sup>2</sup>

>63



culés autour d'un atrium traversant, entre le parvis et la cour de récréation. Situé au cœur du projet, le hall, lumineux et polyvalent, est un espace de rencontres et d'activités. La couverture se décolle au droit du hall et un châssis type shed vient éclairer l'intérieur.

La toiture, comme une coque, ferme les pignons Nord et Sud en limitant les vis à vis importants et déborde sur les façades pour les protéger du soleil.



# › BÂTIMENT DÉDIÉ À L'ENFANCE ET À L'ENSEIGNEMENT

opération Extension et restructuration  
du collège Quintefeuille  
lieu Courseulles sur Mer  
maître d'ouvrage Conseil Général du Calvados  
maître d'œuvre ACAU Architectes  
surface 450 m<sup>2</sup>

opération Centre multi-accueil petite  
enfance, Les Lutins d'Orne-Odon  
lieu Évrecy  
maître d'ouvrage Communauté de Communes  
Evrecy-Orne-Odon  
maître d'œuvre Agence d'Architecture Baetz &  
Chardin  
surface 510 m<sup>2</sup>

opération Crèche familiale,  
Les P'tits Lutins  
lieu Hérouville-Saint-Clair  
maître d'ouvrage Ville d'Hérouville-Saint-Clair  
maître d'œuvre Atelier 2G Architectes  
surface 375 m<sup>2</sup>



›64  
Le projet consiste à articuler un hall d'entrée, une salle de permanence et un Centre de Documentation et d'Information. L'extension crée un véritable accès à l'établissement et donne forme à une cour de récréation, en la fermant et la protégeant. Au droit de l'accès, un porte-à-faux vient abriter les usagers alors qu'à l'étage, le rythme des fenêtres prolonge celui de l'existant. Côté cour, de larges baies donnent à voir le CDI, alors que côté stade, un large auvent vient protéger les livres de la lumière. Voulu comme un lieu de passage, le hall distribue la cour de récréation, le centre de ressources et l'aile du bâtiment existant. L'extension s'articule sensiblement aux bâtiments existants, sans renier son caractère contemporain.

Le bâtiment prend place entre la zone de construction pavillonnaire et la zone industrielle. Sa forme architecturale, le choix des matériaux et ses proportions sont conçus afin de faire le lien entre ces deux types d'architecture. Il possède son propre caractère et affiche l'identité de l'équipement. Il regroupe deux entités clairement distinctes, le Relais Assistantes Maternelles et la halte garderie, reliées par le hall commun. Initialement, le projet était prévu pour être construit avec des bâtiments modulaires. La conception simple des volumes a été enrichie par la mise en œuvre d'une peau extérieure entourant le projet, dont la hauteur variable anime la façade. Le traitement des matériaux suit cette logique : le polycarbonate pour les volumes simples et un enduit rouge pour l'élément variable.

Le projet porte sur la démolition et la reconstruction d'une crèche datant des années 70. La ville a décidé de la remplacer par un nouvel équipement répondant aux normes actuelles, notamment en matière de développement durable. Le projet est évolutif en matière d'espace, tout en étant économe en matière d'énergie. Le bâtiment s'implante suivant l'ensoleillement optimum de la parcelle. Réalisé en ossature bois, il dispose d'une isolation renforcée des murs et d'une toiture végétalisée, ce qui lui confère une grande inertie thermique. La conception permet d'obtenir une très bonne performance énergétique : le bâtiment est basse consommation.

## >AUTRES CANDIDATURES

opération Sanitaires de l'école  
des Rouges Terres  
lieu Saint-Rémy-sur-Orne  
maître d'ouvrage Communauté de Communes de  
la Suisse Normande  
maître d'œuvre Atelier d'Architectes de la  
Touques  
surface 52 m<sup>2</sup>

opération Extension de l'École  
Hubert Reeves  
lieu Louvigny  
maître d'ouvrage Ville de Louvigny  
maître d'œuvre Atelier d'Architecture Hémon  
Emmanuel  
surface 641 m<sup>2</sup>

opération Maison des langues et de  
l'International de l'Université  
lieu Caen  
maître d'ouvrage Université de Caen  
maître d'œuvre Billard Durand & Associés  
Architectes  
surface 6 450 m<sup>2</sup>



La volonté était de créer un volume supplémentaire dans la cour de l'école afin d'inscrire des sanitaires pouvant faciliter la pratique des lieux et s'intégrer à l'ensemble du bâti. La liaison et l'intégration se sont traduites par l'utilisation de matériaux tels que le bois et l'ardoise. La position de l'entrée des sanitaires offre un grand mur de pignon, qui devient un lieu d'expression, tel un tableau noir en plein centre de la cour de récréation.

Ce bâtiment de volumétrie simple devient un archétype inscrit dans la cour et prend toute sa valeur dans cet espace de récréation. Les enfants et les enseignants se sont rapidement appropriés ce mur, comme espace ludique, voire pédagogique.

Le projet consistait à construire un bâtiment neuf, en extension de l'école primaire existante. Il a été réalisé en contrebas de la rue pour limiter son impact visuel et trouver une volumétrie proche de celle des pavillons avoisinants. La construction, triangulaire en plan, est constituée de deux volumes à toiture monopente. Ces volumes s'infléchissent au centre pour créer le volume d'entrée en toiture-terrasse. Les salles de classes et le restaurant sont très largement ouverts vers la cour et l'école existante. Dans l'angle Sud, un préau a été prévu dans le volume de la construction permettant à terme, d'aménager une salle de classe supplémentaire.

Caen est une ville étudiante importante. Son Campus, situé en centre ville, en est le lieu hautement symbolique. Les alignements ont été travaillés afin de respecter les axes de composition historiques. La Maison des Langues et de l'International se décline "en forme de peigne", en trois bâtiments de trois étages, reliés par une galerie. Telle une figure de proue, un volume de verre vient distinguer le hall. Il dessert une rue intérieure tout au long de laquelle l'immeuble est ciselé, fragmenté à l'échelle de la ville. Rythmé, il alterne pleins et vides par ses volumes saillants et ses patios paysagers.

# › BÂTIMENT DÉDIÉ À L'ENFANCE ET À L'ENSEIGNEMENT

opération Réhabilitation d'une ancienne école en structure enfance jeunesse, Maison de l'Avenir  
lieu Bayeux  
maître d'ouvrage Ville de Bayeux  
maître d'œuvre EXO | Architectes  
surface 947 m<sup>2</sup>

opération Collège Jeanne d'Arc  
lieu Bayeux  
maître d'ouvrage Collège Jeanne d'Arc  
maître d'œuvre Florence & François Jacquemard, architectes  
surface 3 936 m<sup>2</sup>

opération École élémentaire Henry Lampérière  
lieu Landelles et Coupigny  
maître d'ouvrage Communauté de communes Intercom Severine  
maître d'œuvre SARL Colas/Durand Architectes, Agence CDA  
surface 492 m<sup>2</sup>



Le projet concerne la réhabilitation des anciens locaux de l'école en une structure enfance, jeunesse pour le sport et l'animation. Elle accueille le Relais Assistantes Maternelles, avec son bureau et son espace petite enfance, le centre de loisirs éducatif municipal pour les 3-10 ans, le service des sports de la ville et celui de la jeunesse. Le bâtiment reconverti (extension, nombreux aménagements, adaptation aux normes BBC) offre un espace d'accueil du public et un pôle administratif, tous deux dissociés des espaces pour les enfants et les jeunes. La position centrale de cet équipement, associée aux pistes cyclables et à la balade des bords de l'Aure facilite l'accès pour les usagers de tous les quartiers.

Le collège s'inscrit dans la continuité du site scolaire, composé du nouveau lycée et du nouveau groupe scolaire, à la croisée de morphologies urbaines très contrastées et dans un contexte patrimonial puissant. Le bâtiment est composé de deux vaisseaux parallèles, décalés en plan comme en élévation, reliés par un volume vitré qui ménage à chaque niveau une circulation de transition et un regard sur l'environnement. Les échappées visuelles et l'éclairage naturel des circulations et des salles de cours participent à la qualité des lieux et contribuent à la sérénité des élèves.

L'école est positionnée en équerre à l'angle de deux rues, proposant ainsi un nouveau front urbain face au tissu pavillonnaire. La conception du bâtiment permet d'ouvrir la majorité des salles de classe sur la cour d'école, largement vitrée et orientée Sud. Le traitement des façades sur la cour est en opposition avec le traitement sur rue. Celles-ci sont très largement vitrées offrant aux utilisateurs un ensoleillement optimum, tout en étant protégé par le préau pour éviter les phénomènes de surchauffe lors des périodes estivales. Le squelette du bâtiment est en béton et le manteau périphérique en ossature bois, tout comme le préau. Le bâtiment reçoit une isolation renforcée et une étanchéité à l'air drastique, afin de répondre à la nouvelle réglementation thermique.

## >AUTRES CANDIDATURES

opération Local périscolaire  
 lieu Bernières-sur-Mer  
 maître d'ouvrage Ville de Bernières-sur-Mer  
 maître d'œuvre Tonnellier Michel, architecte  
 surface 77 m<sup>2</sup>

opération École maternelle  
 lieu Clinchamps-sur-Orne  
 maître d'ouvrage SIVOS Laize-Clinchamps  
 maître d'œuvre Florence & François Jacquemard, architectes  
 surface 816 m<sup>2</sup>

opération Extension et restructuration de l'école primaire Éric Tabarly  
 lieu Luc-sur-Mer  
 maître d'ouvrage Ville de Luc-sur-Mer  
 maître d'œuvre Florence & François Jacquemard, architectes  
 surface 800 m<sup>2</sup>



e François Jacquemard



e François Jacquemard

La parcelle regroupe les écoles de la commune : l'ancienne école, le réfectoire, un préau et un ensemble de sanitaires en plein air. Elle est bordée de murs sur toute sa périphérie.

Le projet prévoit la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment périscolaire. Réalisé en ossature bois, il devra servir au centre de loisirs, aux activités périscolaires et aux associations. Il devra être en mesure d'accueillir simultanément des enfants de la maternelle et de l'école primaire. Il devra disposer de toilettes adaptées, de rangements et d'un local, réservé à l'encadrement.

Le bâtiment accueille des salles de classe, une salle de motricité et des locaux d'accompagnement. L'orientation choisie privilégie la continuité urbaine, la qualité de la lumière naturelle, les points de vue majeurs sur l'environnement et l'économie de territoire. Une place publique est créée devant le bâtiment. La cour de récréation et les salles de classe bénéficient d'une lumière Sud-Est et d'une vue agréable sur le site environnant. L'école, construite à rez-de-chaussée, est organisée linéairement le long de la cour de récréation. Implantée dans la partie Est du terrain et cernée par les salles de classes et la salle de motricité, elle offre un espace protecteur pour les enfants.

Le projet propose la réhabilitation du bâtiment principal et la démolition partielle du bâtiment secondaire et des préaux, pour accueillir l'extension.

Cinq nouvelles salles de classe sont construites, éclairées par de larges baies s'ouvrant au Sud. Une sixième salle est aménagée au rez-de-chaussée dans le bâtiment secondaire. Toutes les salles sont accessibles par une rue intérieure, éclairée naturellement et rythmée par une série de redents, qui reçoivent des bancs et porte-manteaux. Les murs de la rue intérieure sont en bois afin de conférer au volume la chaleur nécessaire à l'accueil des enfants.



>68



# > PRIX SPÉCIAL DU JURY POUR LA VILLE DE COLOMBELLES

> Logements collectifs, Libéra

> Salle de compétition plurisport

> Logements collectifs  
et commerces  
Les foyers Normands



Le jury a souhaité remettre un prix spécial à la ville de Colombelles pour la qualité des projets réalisés sur son territoire. Qu'il s'agisse de logement collectif, d'équipement ou de bâtiment d'activité, la ville a montré une ambition soutenue afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Colombelles a été considérée comme véritable laboratoire urbain et architectural.

Dans la catégorie Logement Collectif, le jury a notamment remarqué le projet Libéra des architectes PoáPo, pour son exemplarité urbaine et sa recherche de diversification de chaque logement dans un ensemble collectif. Le projet Les Foyers Normands des architectes Billard Durand & Associés a également retenu

l'attention du jury pour son caractère urbain très marqué. La localisation et le traitement du bâtiment permettent de repenser totalement le centre-ville. Dans la catégorie Bâtiment de Loisirs et de Culture, la salle de compétition pluri-sport, des architectes Thomas Bernard et Céline Lepourry-Bernard, a séduit les membres du jury par sa pureté et son élégance. La qualité architecturale remarquable du bâtiment a été mise en exergue.

Les bâtiments d'activité Olympus réalisés par le cabinet EAI, ainsi que les logements collectifs et commerces conçus par l'Atelier 2G Architectes, démontrent également la capacité de la ville de Colombelles à se renouveler et favoriser les projets de qualité. L'ambition du Palmarès de révéler des bâtiments remarquables prend tout son sens à travers ces nouvelles réalisations, qui dessinent progressivement le nouveau paysage urbain et architectural de Colombelles.

## LE JURY A AIMÉ

- > La qualité des aménagements urbains
- > Les très belles réalisations construites sur le territoire
- > La politique de logements innovante

## > PRIX DU JURY

### PRÉSIDENT DU JURY

Hubert COURSEAUX

président du C.A.U.E. du Calvados, vice-président du Conseil Général du Calvados, président de la Communauté de Communes Blangy/Pont-L'Évêque Intercom, maire de Bonneville-La-Louvet

### MEMBRES DU JURY

Sébastien BELLET

représentant de l'A.D.E.M.E.

Patrice DUNY

urbaniste, Directeur de l'A.U.C.A.M.E.

Martin ETIENNE

architecte, dessinateur, illustrateur

Emmanuel FAUCHET

directeur du C.A.U.E. de la Manche

Jean-Yves GUILLOU

président du C.A.U.E. de la Manche, vice-président du Conseil Général de la Manche, adjoint au maire de Villedieu-Les-Poêles, Président de la Communauté de Communes du canton de Villedieu-Les-Poêles

Anne-Françoise JUMEAU

architecte, agence Périphériques, Paris

Alain KENDIRGI

représentant de la Fédération Française du Bâtiment, directeur général de la S.H.E.M.A.

Dominique LAPRIE-SENTENAC

architecte urbaniste de l'État, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Calvados

Arnauld LORGEUX

représentant du Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Basse-Normandie

Boris MENGUY

paysagiste de l'A.U.R.H.

Frédéric PLANCHE

président de la C.A.P.E.B. Calvados

François ROBLIN

directeur du C.A.U.E. de l'Orne

Anne ROQUEPLO

architecte, enseignante à l'E.N.S.A.B.

Marion TALAGRAND

paysagiste conseil du département du Calvados

Dominique VINOT-BATISTONI

représentant de l'Union Amicale des Maires du Calvados (U.A.M.C.), expert en urbanisme, maire de Biéville-Beuville

Luc WEIZMANN

architecte conseil du Département du Calvados

>70

## > PRIX DU PUBLIC

Les internautes ont voté en ligne, du 15 janvier au 15 février 2015.  
3 436 votes ont été comptabilisés.

## > PRIX DU JEUNE PUBLIC

295 enfants ont voté pour leur «maison préférée» dans les catégories «LOGEMENT INDIVIDUEL NEUF» et «LOGEMENT INDIVIDUEL RÉHABILITÉ OU EXTENSION»

13 classes de 8 écoles du Calvados ont participé : école de la Ferrière à La Ferrière-Harang, école Notre-Dame à Trévières, école Au bout du Champ à Creully, école Colbert à Blainville-sur-Orne (3 classes), école élémentaire à Etreham (2 classes), école du Docteur Derrien à Frénouville (3 classes), groupe scolaire à Hermanville, école Jean Macé à Lisieux.

En partenariat avec le Réseau CANOPÉ Académie de Caen

### > COMITÉ TECHNIQUE

**C.A.U.E. du Calvados** : Hervé RATTEZ directeur, Antoine DELANGE assistant de direction, Hélène JANDRICEK documentaliste, Véronique JOSSET graphiste, Bertrand LEGUILLON architecte chargé d'étude, Géraldine LOUVEL chargée de communication, Brigitte TOSTAIN secrétaire  
**C.A.U.E. de la Manche** : Frédéric FONTAINE graphiste

# > RÈGLEMENT

Le présent règlement est commun aux c.a.u.e. du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Ce palmarès de l'architecture sera réalisé en deux étapes : - la première sera départementale et consistera en l'organisation par chaque c.a.u.e. bas-normand de sa propre édition. - la seconde sera interdépartementale et y concourront les opérations primées aux éditions départementales.

**article 1 : objet** Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados, de la Manche et de l'Orne organisent le palmarès des c.a.u.e. bas-normands 2015 - architecture. **article 2 : définition** L'objectif de ce palmarès est de promouvoir les réalisations architecturales de grande qualité qui valorisent les départements et la région du fait de leur qualité plastique d'ensemble, de leur insertion ou de leur originalité et de leur niveau de responsabilité à l'environnement. Il doit également prendre en compte le cadre de vie et la qualité d'usage ainsi que la qualité d'innovation et des échanges inter-professionnels qui ont permis la réalisation du projet. Les réalisations présentées devront mettre en avant la « qualité » de la relation équipe de maîtrise d'ouvrage / équipe de maîtrise d'œuvre.

**article 3 : candidatures 3.1 candidats** La participation au palmarès est ouverte à tout maître d'ouvrage et maître d'œuvre, public ou privé. L'inscription est gratuite. La réalisation appelée à concourir doit respecter les critères suivants : Situation géographique : être située sur le territoire bas-normand Date de réception des travaux : entre le 1er janvier 2008 et le 31 mars 2014. Les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre ont la possibilité de présenter plusieurs projets. Chaque projet devra faire l'objet d'un dossier de candidature individualisé. Un projet ayant déjà fait l'objet d'une candidature à un palmarès antérieur ne pourra être représenté. Les coûts engendrés par la réalisation du dossier d'inscription sont à la charge des candidats.

**3.2 constitution du dossier de candidature** Les équipes souhaitant concourir adresseront avant le 28 mai 2014, au c.a.u.e. du département sur lequel se situe l'opération : la fiche d'inscription, un texte de présentation du projet (5000 signes), 10 photographies minimum (au format « jpeg » avec une résolution d'environ 2500 x 3500 pixels minimum) dont une judicieusement choisie par le candidat qui servira d'illustration principale (identification du projet et prix du public). Ces images présenteront la réalisation dans son contexte urbain ou paysager, l'élévation la plus significative et une vue intérieure (si les abords du projet restent en devenir, il sera possible de fournir de nouvelles photographies pour les opérations de valorisation du palmarès). Pour les réhabilitations : ajouter des photos avant travaux. Les documents graphiques permettant d'apprécier l'opération (formats pdf, contenu vectoriel de préférence) : plan de situation, plan de masse, croquis, façades et coupes significatives, plans des niveaux.

**3.3 autorisation** La fiche d'inscription comprend une attestation sur l'honneur qui devra être complétée, permettant d'avoir l'assurance que les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les usagers acceptent la candidature au palmarès des c.a.u.e. bas-normands 2015 architecture. Sur demande, l'anonymat du maître d'ouvrage sera respecté.

**3.4 désengagement** Tant que les jurys ne se sont pas réunis pour l'analyse des dossiers présentés, les candidats peuvent à tout moment demander par écrit leur désengagement. Les documents envoyés seront retournés sur simple demande.

**article 4 : déroulement du palmarès 4.1 comité technique** Le comité technique a pour objet de s'assurer de la recevabilité et de la bonne constitution des dossiers. Il définit les catégories au regard

des candidatures reçues. Il est composé des membres des équipes des c.a.u.e.. Sa vocation est uniquement administrative et technique. Il prépare et rapporte les dossiers devant les jurys.

**4.2 date limite d'inscription** Les candidats peuvent déposer leur dossier de candidature complet directement au c.a.u.e. concerné, réceptionné au plus tard le 28 mai 2014 (par voie postale ou par voie dématérialisée). L'inscription sera considérée comme définitive à l'obtention de la totalité des pièces à fournir, sinon, le comité technique se réserve le droit de rejeter le dossier. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés par le jury.

**4.3 pré-sélection** Si le nombre de candidatures ne permet pas de présenter chacune d'elles dans de bonnes conditions, le comité technique se réserve la possibilité d'organiser un jury de pré-sélection. Ce jury restreint, constitué de membres représentatifs du jury définitif, sera chargé du choix des candidatures à présenter.

**4.4 jurys départementaux** Deux rôles distincts incombent aux jurys : - Confirmer les candidatures reçues - Établir le classement du palmarès dans les catégories déterminées. Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel. Chaque jury est composé de 23 membres, chacun disposant d'une voix : . Le président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Basse-Normandie ou un architecte qu'il aura désigné. . Un membre de la Fédération Française du Paysage. . Un membre de la Fédération Française du Bâtiment. . Un architecte. . Un paysagiste. . Un urbaniste. . Un membre de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment. . Les directeurs des autres c.a.u.e. bas-normands. . Un membre de Professions Bois. . Le directeur Régional des Affaires Culturelles de Basse-Normandie (ou son représentant). . Le chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine . Un membre de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. . Un journaliste de la presse spécialisée. . Le président du c.a.u.e. concerné (président du jury). . Un élu du Conseil général concerné (président du jury suppléant). . Un représentant de l'Association Départementale des Maires. . Les présidents des autres c.a.u.e. bas-normands. . Quatre personnalités. Il sera demandé aux membres du jury, avant leur désignation définitive, s'ils font partie d'une équipe de maîtrise d'œuvre et/ou d'ouvrage d'une des réalisations candidates. À l'exception des directeurs et/ou présidents des c.a.u.e. (en tant qu'organisateur), toute personne ayant fait partie d'une équipe de maîtrise d'œuvre et/ou d'ouvrage d'une des réalisations candidates, ne pourra faire partie du jury.

**4.5 vote** Les modalités de délibération des jurys sont arrêtées par eux-mêmes en début de séance. Il sera demandé à tout membre du jury ayant un lien, autre que celui cité à l'article 4.4, avec une des réalisations candidates, de l'exprimer. Il s'exclura des débats et des votes de la catégorie à laquelle appartient la réalisation concernée. Les jurys pourront, s'ils le souhaitent, attribuer une mention spéciale.

**4.6 résultats** Les résultats seront officiellement proclamés par les présidents des jurys (ou tout autre membre désigné par les jurys) lors de cérémonies organisées par les c.a.u.e. qui se tiendront au printemps 2015. Toutes les candidatures au palmarès seront présentées dans une brochure éditée pour la proclamation des résultats.

**4.7 conditions de participation à l'étape interdépartementale** Seules les opérations ayant reçu un prix départemental seront proposées au palmarès interdépartemental et en seront les candidats exclusifs.

**4.7.1 jury interdépartemental et vote** Le jury interdépartemental sera équivalent, en qualité, aux jurys départementaux décrit en 4.4. et ses modalités de

délibération seront celles décrites dans l'article 4.5. **4.7.2 résultats de l'étape interdépartementale** Les résultats seront officiellement proclamés par le(la) président(e) du jury (ou tout autre membre désigné par le jury) lors d'une cérémonie organisée par les c.a.u.e. qui se tiendra mi-2015. Toutes les candidatures au palmarès seront présentées dans une brochure éditée pour la proclamation des résultats.

**article 5 : catégories et prix 5.1 généralités** Le palmarès des c.a.u.e. bas-normands 2015 concerne les réalisations neuves ou les réhabilitations en architecture. **5.2 prix architecture** En fonction des candidatures, plusieurs prix pourront être attribués (lauréat(s) et/ou mentionné(s)) dans les possibles sous-catégories suivantes : logement individuel, logement collectif, habitat groupé, bâtiment public, lieu de travail... proposées par le comité technique.

**5.3 prix de la responsabilité environnementale** En fonction des candidatures et sur l'ensemble de celles-ci, les jurys pourront décerner un prix spécial dit « prix de la responsabilité environnementale », chargé à chaque candidat d'apporter les éléments permettant d'apprécier ce critère. **5.4. prix du public** En parallèle des jurys départementaux, il sera proposé au public, via internet, de voter de manière anonyme à partir d'une photographie judicieusement choisie par le maître d'œuvre de l'opération candidate, durant les mois de janvier et février 2015, pour la réalisation qu'il préfère. À l'issue de ce vote, le projet emportant le plus de voix sera désigné « prix du public ».

**5.5 prix du jeune public** À l'occasion de cette édition, les c.a.u.e. renouvelent le prix du jeune public mis en place en collaboration avec le c.d.d.p. et l'inspection académique, dans les conditions analogues au prix du public mais destiné exclusivement aux scolaires des départements bas-normands. À l'issue de ce vote, le projet emportant le plus de voix sera désigné « prix du jeune public ».

**article 6 : droits concernant la participation au palmarès 6.1 documents fournis** Pour les documents soumis au droit d'auteur (photos, plans, croquis et documents graphiques), l'auteur et le maître d'œuvre cèdent au c.a.u.e. bas-normands leurs droits patrimoniaux à titre gracieux et pour une durée illimitée. Les c.a.u.e. pourront les exploiter dans le cadre du palmarès (reproduire, représenter, diffuser, adapter...) à des fins de communication et sur différents supports: publications papier, site Internet, affiches, dossiers et communiqués de presse, documents produits pour le jury, documents produits pour les prix public et jeune public, projections... avec les modifications de format que cela peut induire et dans le respect des droits moraux de l'auteur. Ces photographies intégreront les photographies des c.a.u.e. et seront utilisées par les c.a.u.e. dans le cadre du palmarès et de toute autre action, pour un usage pédagogique ou de communication, dans le cadre strict et non-commercial de leurs missions de sensibilisation, de conseil et de formation, et sur les supports adaptés à la bonne réalisation de ces missions.

**6.2 modification** Les c.a.u.e. organisateurs du palmarès se réservent le droit de faire évaluer le présent règlement si nécessaire. Les éventuelles modifications seront alors communiquées aux candidats dans les plus brefs délais.

**6.3 annulation** Dans le cas d'un nombre insuffisant de candidats ou pour tout autre circonstance majeure, les c.a.u.e., après l'accord du/des présidents de jurys, peuvent décider d'annuler ou de reporter le palmarès. Dans ce cas, les dossiers de candidature seront retournés à leur expéditeur.

**article 7 : acceptation du règlement** La participation au palmarès vaut acceptation du présent règlement.

[www.palmarescauebasnormands.fr/CALVADOS](http://www.palmarescauebasnormands.fr/CALVADOS)

